



Le Soleil, André Belle-Isle

Plus de 50,000 élèves (ici au Cegep de Sainte-Foy) répartis dans 32 institutions avaient déjà entrepris, hier, de boycotter les cours

La démission de "Dédé" facilitera le travail de la commission Cliche

par Léonce GAUDREAU

La démission du "roi de la construction", selon l'expression même des membres de la Commission Cliche, aura comme conséquence première d'accélérer les travaux de cette commission. Cela pourrait signifier que cette commission entrerait plus tôt que prévu dans sa deuxième phase qui consistera à faire la lumière sur la collusion, aux niveaux patronal et syndical, qui a en quelque sorte rendu possible l'état de pourriture dans lequel s'était enlisé le monde de la construction.

Rejoint, hier après-midi, à son domicile de Saint-Joseph de Beauce-Nord, le juge Robert Cliche a confié au SOLEIL que la démission d'André Desjardins, de la FTQ-construction, pourra finalement accélérer les travaux de la commission.

"Ca peut accélérer les travaux de la commission, a déclaré son président, en ce sens que cela peut rendre notre travail plus facile, ne nous obligeant plus à aller plus en profondeur relativement à certains aspects de la FTQ."

L'intention de la commission n'est pas de salir inutilement des gens, mais de "démonter des systèmes", a ajouté le juge Cliche.

Venant à peine d'apprendre la nouvelle de cette démission, le président Cliche a reconnu qu'il préférerait rencontrer les autres membres de la commission avant de poursuivre plus avant ses commentaires. Ceux-ci doivent de nouveau se réunir demain et reprendre dès lundi prochain, après un répit d'une semaine, les audiences publiques à Montréal.

En fait, la commission doit aborder le fonctionnement de deux ou trois

autres sections de la FTQ, montrant des facettes particulières, différentes de celles qui ont été révélées jusqu'à maintenant au sujet des sections des plombiers (144) et des opérateurs de machinerie lourde (791).

Le juge Cliche a déclaré, hier, au SOLEIL que la commission a toujours l'intention de faire comparaître devant elle M. Desjardins, comme d'ailleurs le président de la FTQ, M. Louis Laberge.

Le secrétaire général de la FTQ, M. Fernand Daoust, a affirmé au SOLEIL, que les événements des dernières semaines avaient profondément "bouleversé" M. Desjardins et que celui-ci a remis sa démission afin de ne pas "gêner le travail" de nettoyage que la FTQ a décidé d'entreprendre à l'intérieur de ses rangs.

La mise en tutelle de la FTQ-construction par les instances supérieures de cette centrale syndicale et la démission d'André Desjardins n'ont pas pour but de faire en sorte que la Commission Cliche escamote les aspects syndicaux du problème de la construction, a affirmé M. Daoust. Tout en reconnaissant qu'elle a donné lieu jusqu'à maintenant à des révélations sensationnelles, M. Daoust croit que la commission n'a pas encore touché le fond du problème qui est de savoir précisément comment de telles choses ont pu se produire, comment des représentants syndicaux ont pu succomber ainsi à l'appât de l'argent... que des employeurs avaient en quantité.

Il est évident que les révélations (Suite à la page A6, 5e col.)

Le "roi" est en vacances

Le "roi de la construction", André "Dédé" Desjardins, s'est retiré sous un ciel plus clément mais son départ du pays n'empêcherait pas cependant la commission Cliche de présenter "in absentia" la preuve accablante qu'elle a accumulée jusqu'à ce jour contre lui.

Le départ précipité du grand patron de la FTQ-construction, le plaçant hors de portée des subpoena de la Commission d'enquête sur l'industrie de la construction, pourrait bien être imité par d'autres dirigeants syndicaux.

Les procureurs de la commission ont décidé de palier à ces départs précipités vers le sud en émettant ce matin une série de subpoena qui devraient leur permettre de s'assurer de la présence de plusieurs témoins importants.

Il faut signaler que les avis d'assignation de cette commission d'enquête perdent tout pouvoir coercitif dès qu'ils sont émis en dehors du Québec. C'est la raison pour laquelle, la police ne pourrait obliger André Desjardins à venir témoigner même si elle connaissait le lieu où il se trouve présentement.

Il est donc fort probable que la commission Cliche fasse dans les prochaines semaines le portrait méconnu de celui qu'elle désigne comme le "roi de la construction".

Dans les milieux près de la commission, on trouve cependant étrange que

la FTQ décide de tenir à huis clos la réunion de fin de semaine qui doit concrétiser la mise en tutelle du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ). Il paraît en effet étrange que l'opération nettoyage à laquelle la FTQ a dû consentir, à la suite des révélations publiques de corruption, d'extorsion, de violence faites devant la commission Cliche, se fasse en cercle fermé.

Un mois de repos

Interrogé hier par Le SOLEIL, M. Fernand Daoust, secrétaire général de la Fédération des Travailleurs du Québec avait révélé que dès dimanche, soit au moment où il est allé chercher la lettre de démission de M. Desjardins, celui-ci s'appretait à quitter le pays. Déjà la veille, lors de la conférence de presse annonçant la mise en tutelle prochaine de la FTQ-construction, on avait remarqué l'absence de celui-ci.

La Sûreté provinciale a par la suite confirmé le départ de M. Desjardins lorsque, lundi, des policiers ont vainement tenté de lui présenter un subpoena l'obligeant à comparaître dans les prochains jours devant la commission Cliche. Selon la police, la femme de celui-ci a confirmé que M. Desjardins était parti pour une destination inconnue, prendre "un mois de repos".

Quoi qu'il en soit, Desjardins doit revenir au Québec en janvier pour y subir son procès pour extorsion de chèques, procès qui avait débouché sur un désaccord du jury le mois dernier.

à lire

Ressources naturelles

Le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, s'est engagé, avec son collègue de l'Alberta, dans une querelle avec l'Ontario pour savoir qui doit retirer la part du lion des bénéfices qui proviennent de l'exploitation des ressources naturelles.

—page A-5

Prix du pétrole

Le Conseil économique du Canada recommande, dans son onzième exposé annuel, un relèvement du prix du pétrole canadien, de façon à ce qu'il rejoigne, à moyen terme, le niveau des prix internationaux.

—page D-1

sommaire

A Québec aujourd'hui	B-5
annonces classées	F-6 à F-14
Arts et lettres	B-4 B-5
Bridge	F-12
Décès	F-15
Economie-finances	D-1 D-2 D-3
Famille	C-13 C-14
Feuilleton	F-9
Horoscope	F-13
Mot mystère	F-6
Mots croisés	F-8
Page documentaire	D-5
Patron	F-10
Servi froid	B-3
Sport	C-1 à C-9
Télévision	D-6

météo

Neige aujourd'hui et demain dans les régions de Québec, de Baie-Comeau, de Sept-Îles, de la Gaspésie et de Rimouski. Les détails, page A-2.

Cegep: des débrayages dans toutes les régions

par Anne-Marie VOISARD

La vague de débrayages chez les élèves des Cegep et des institutions privées de niveau collégial a maintenant gagné toutes les régions du Québec.

Hier soir, plus de 50,000 collégiens, répartis dans 32 institutions, avaient déjà entrepris de boycotter les cours pour protester contre le régime de prêts et bourses actuellement en vigueur au ministère de l'Éducation.

D'autres Cegep et collèges privés entrent à leur tour dans la ronde aujourd'hui et participent à un congrès provincial des collégiens convoqué par cet après-midi au collège de Limoilou.

Dans la seule région de Québec, tout le réseau d'enseignement collégial est pratiquement paralysé. Le collège de Sainte-Foy s'est prononcé, hier après-midi, en faveur d'un débrayage illimité et de l'occupation permanente des lo-

caux. A Limoilou et à Garneau, les étudiants ont également voté l'occupation permanente des locaux. A Limoilou, à Garneau et à Lévis-Lauzon, les étudiants ont également voté le boycottage des cours et l'occupation totale des locaux. Ils réévalueront leur position demain à la lumière des conclusions de la rencontre provinciale de cet après-midi.

Les étudiants de Rimouski soumettent trois projets de réforme du système de prêts et bourses
page B-1

D'autres institutions privées, comme le campus Notre-Dame-de-Foy, le séminaire Saint-Augustin, les collèges de Mérici et Marguerite-d'Youville ont tenu une assemblée générale hier. Dans la plupart des cas, ces assemblées devaient se poursuivre aujourd'hui, tandis que les collèges de Lévis et de

Jésus-Marie ont à leur tour décidé de se joindre au mouvement.

Même à l'université, où les étudiants sont également touchés par le problème des prêts et bourses, il est à prévoir que des mouvements de protestation s'organiseront. Les étudiants de Laval ont tenu une assemblée générale, ce midi, au Pavillon Pollack et on prévoyait des prises de position.

Les débuts de la crise

On se souviendra que c'est à Rimouski et à Matane que la crise a éclaté, la semaine dernière, lorsque les collégiens ont commencé à recevoir du ministère les réponses à leurs demandes de prêts et bourses.

D'une part, les sommes allouées par le ministère sont inférieures à ce qu'espéraient les collégiens. D'autre part, les erreurs de calcul attribuables au système d'informatique sont très nombreuses. Au collège de Sainte-Foy, le responsable du Service d'aide financière, M. Roland Bernier, a parlé de corrections représentant une somme de \$191,000... et cela ne touche même pas tous les élèves qui ont droit à un prêt.

En ce qui concerne les normes de calcul pour l'attribution des prêts et bourses, le ministère tient compte du fait que le collégien aurait normalement dû travailler durant ses vacances. A cela, les cégépiens répondent: "Aidez-nous à nous trouver des jobs si vous voulez qu'on travaille." Le ministère tient compte aussi du revenu familial. Les collégiens n'apprécient évidemment pas cette norme... d'autant plus que plusieurs d'entre eux, quel que soit le revenu du père, sont appelés à se débrouiller seuls financièrement.

De plus, toujours dans l'établissement de ses normes, le ministère a fixé à \$46.20 par semaine les dépenses d'un élève de Cegep. Ce montant, qui doit couvrir les frais de logement et de nourriture en plus des dépenses personnelles, est considéré comme largement insuffisant, d'autant plus qu'il a été établi en avril dernier et qu'on n'a pas tenu compte de la hausse du coût de la vie survenue entre-temps.

Au Cegep de Sainte-Foy, on estime que les prêts consentis, cette année, aux collégiens seront supérieurs d'à peine 3 p.c. à ceux de l'an dernier... ce qui, évidemment, équivaut à une diminution si l'on tient compte de la hausse du coût de la vie.

Enfin, les réponses du ministère aux (Suite à la page A6, 3e col.)

Injonction accordée à Québec-Téléphone

par Claude VAILLANCOURT

Rimouski — Le juge Arthur Gendreau de la Cour supérieure de Rimouski, vient d'émettre une ordonnance mettant fin à la grève entreprise à Québec-Téléphone depuis plus de 100 jours par les 1,500 travailleurs affiliés à la Fraternité nationale des ouvriers en électricité, section 2200.

La preuve par affidavit a été jugée satisfaisante pour accueillir la requête de la compagnie. L'injonction sera en vigueur jusqu'au 16 décembre 1974.

Le juge ordonne aux grévistes:

- de cesser toute grève, tout ralentissement de travail, toute interruption concertée de travail et toute intervention similaire pendant la durée de chacune des conventions collectives, et ce, tant et aussi longtemps que le droit à la grève n'aura pas été légalement obtenu;
- de cesser d'inciter les membres du syndicat et du local intimés à poursuivre chacun des actes mentionnés au paragraphe précédent;
- de cesser d'empêcher par quel-

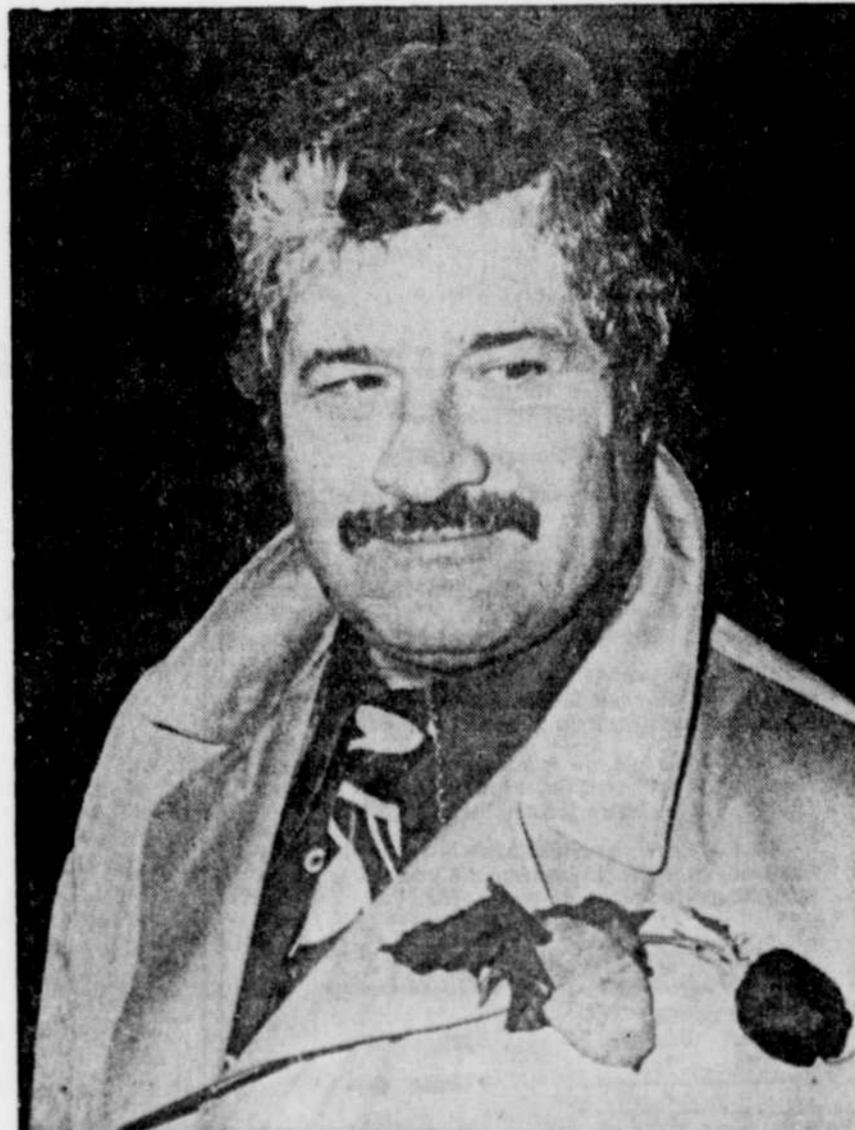
que façon que ce soit la requérante d'exploiter de façon normale son entreprise et particulièrement de cesser d'empêcher les employés non syndiqués de la requérante assignés dans des localités et dans des endroits différents de ceux où ils travaillent habituellement d'exercer les fonctions que leur confie la requérante;

d) de cesser d'empêcher le libre accès à toutes et chacune des propriétés de la requérante;

e) de cesser d'intimider ou menacer de quelque façon que ce soit toute personne qui veut entrer ou sortir des établissements de la requérante y inclus les employés syndiqués qui voudraient travailler ou travailleraient de fait;

f) de cesser de détruire totalement ou partiellement ou d'endommager de quelque façon que ce soit la propriété tant mobilière qu'immobilière de la requérante à quelque endroit qu'elle puisse se trouver;

g) de cesser d'inciter, d'encourager, d'aider ou autoriser de quelque façon que ce soit toute personne à commettre l'un ou l'autre des actes ci-dessus mentionnés.



Le Soleil, André Belle-Isle

Desjardins doit comparaître, mais il est parti pour plusieurs semaines de vacances en dehors du pays

Témoignages contradictoires entendus à l'enquête sur le mode de procédures qui existe au sein de la GRC

OTTAWA (PC) — L'enquête publique sur le mode de procédures qui existe à l'intérieur de la GRC, a débuté hier par le témoignage de deux vétérans qui ont donné des versions radicalement différentes de ce qu'est cette force policière.

Bernard Pelot, âgé de 45 ans, qui était sergent lors de sa retraite après 20 ans d'em-

ploi, a déclaré que la GRC "était une version améliorée d'une force de police fédérale qui était toutefois devenue trop importante pour accomplir son travail."

Barney Dawson, qui était caporal lors de sa retraite après 20 ans de service, est d'avis pour sa part que "les structures de la GRC sont en train de se désintégrer et que

la pourriture a commencé à la gangrèner."

M. Dawson, de Metcalfe, en Ontario, a déclaré que sa demande de maintien au sein de la GRC, après 20 ans, fut rejetée parce qu'il avait refusé d'être transféré en Nouvelle-Ecosse pour des raisons familiales. Il affirme que l'injustice est courante au sein de ce corps policier, tandis que M. Pelot, de Russell, en Ontario, croit pour sa part que les agents peuvent obtenir justice au sein de la GRC grâce au système disciplinaire qui y a été institué.

Leurs témoignages ont été entendus oralement par cinq commissaires qui enquêtent sur la procédure de griefs au sein de la GRC et sur les méthodes utilisées pour enquêter sur les plaintes du public.

Par ailleurs, un représentant de la Commission sur la réforme policière de l'Église des Sciences du Canada a affirmé que les corps policiers ne devraient pas avoir le mandat d'enquêter sur les plaintes formulées contre des policiers. Il a aussi exprimé l'opinion que les dossiers des innocents devraient être détruits, a exprimé des craintes quant aux dangers de la compilation électronique des fiches policières et réclamé le droit pour les citoyens de voir ces fiches afin de connaître l'opinion des policiers à leur endroit.

Il s'agit de la troisième commission d'enquête à siéger en Ontario pour faire la lumière sur l'agissement de

certain agents de l'ordre.

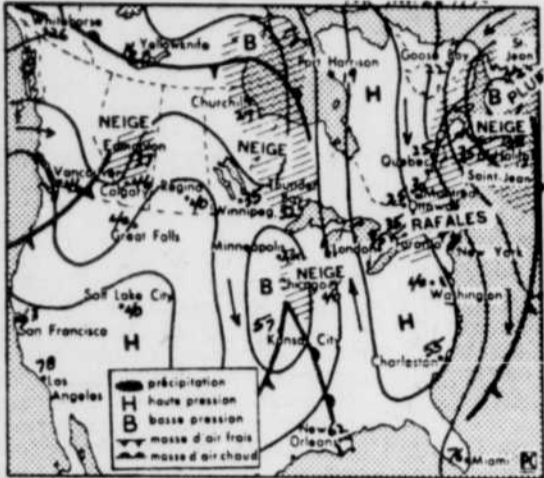
La commission royale John Pringle conduit une enquête sur le comportement des policiers provinciaux lors d'une descente, à Fort Erie, en mai, tandis que le juge Donald Morand de la Cour suprême enquête sur la présumée brutalité de la force policière torontoise. Le conseil de ville d'Orillia a aussi demandé une enquête sur ses policiers, suite à l'assaut d'un agent sur un adolescent de 17 ans.

caporal Jack Ramsay eut affirmé il y a quelques années que le moral y était très bas et que les agents s'y parjuraient fréquemment.

M. Pelot est d'avis que les problèmes de la GRC sont semblables à ceux de la Ligue nationale de hockey. La GRC comptait 4,000 hommes il y a 20 ans et en compte aujourd'hui 15,000, de là une baisse de la qualité.

Il suggère que la GRC soit une force fédérale de police et que de nouveaux arrangements soient faits avec les huit provinces canadiennes où la loi est appliquée par ce corps policier.

MÉTÉO



De la neige
Aujourd'hui, quelques pouces d'une neige intermittente avec de légers vents sur l'Est du Québec, comme en Ontario et en Alberta. Les Maritimes auront cependant de 8 à 12 pouces de neige.

PRÉVISIONS

MONTREAL (PC) — Voici les prévisions émises par Environnement Canada pour aujourd'hui, avec un aperçu pour mercredi. Entre parenthèses, degrés Celsius.

Abitibi, Chibougamau, Haute-Mauricie, Pontiac-Témiscamingue: ciel variable, quelques chutes de neige. Maximum 10 à 15 (-12 à -9 C.). Aperçu pour mercredi: passages nuageux, un peu moins froid.

Outaouais, Laurentides: nuageux, avec des éclaircies et encore quelques chutes de neige, venteux par moments. Maximum 20 à 25 (-7 à -4 C.). Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

Montréal: le ciel sera généralement nuageux et il y aura encore quelques chutes de neige, venteux par moments. Maximum 20 à 25 (-7 à -4 C.). Aperçu pour mercredi: généralement ensoleillé.

Québec, Trois-Rivières, Saguenay-Lac-Saint-Jean, Cantons de l'Est: neige faible, accumulation de neige prévue de un à trois pouces, venteux, poudrière. Maximum mardi 20 à 25 (-7 à -4 C.). Aperçu pour mercredi: passages nuageux et encore quelques chutes de neige.

Baie-Comeau, Sept-Îles: nuageux, neige faible, accumulation possible de un à trois pouces, venteux, poudrière. Maximum 20 à 25 (-7 à -4 C.). Aperçu pour mercredi: généralement nuageux avec quelques chutes de neige, venteux.

Gaspésie, Rimouski: neige, accumulation possible de quatre à six pouces, vents de l'est ou du nord-est, avec des rafales pouvant atteindre 45 ou 50 MPH, poudrière. Maximum près de 25 (-4 C.). Aperçu pour mercredi: nuageux et possibilité de neige, venteux.

TEMPÉRATURES

TORONTO (PC) — Voici les températures enregistrées lundi dans quelques villes d'Amérique du Nord:

	Min.	Max.
Vancouver	44	48
Edmonton	22	37
Calgary	22	44
Saskatoon	28	50
Regina	20	36
Winnipeg	0	27
Churchill	-9	7
Sudbury	12	18
Toronto	30	31
Ottawa	25	26
Montréal	31	31
Québec	32	33
Fredericton	33	36
St-Jean, N.-B.	42	44
Moncton	39	43
Halifax	44	55
Charlottetown	40	43
St-Jean, T.-N.	27	45
Detroit	30	35
Boston	48	61
New York	46	55
Washington	43	59
Jacksonville	50	79
Miami	63	80
San Francisco	52	61

La page d'histoire

par la Presse Canadienne

Le mardi, 26 novembre 1974

Les forces nord-coréennes ayant été virtuellement écrasées par les troupes sud-coréennes appuyées par la force de paix de l'ONU, la guerre de Corée prenait une tournure dramatique en ce jour, il y a 24 ans — en 1950 — avec l'entrée en scène de 200,000 soldats chinois. Cette intervention de la Chine communiste prolongea la guerre pendant encore trois ans.

1789 — Le jour de l'Action de grâce — Thanksgiving Day — devenait la première fête officielle aux États-Unis, par décret du président Washington.

1943 — Fin de la conférence du Caire, qui réunissait le président Roosevelt, le premier ministre Churchill et le généralissime Chiang Kai-shek.

1963 — Le ministre fédéral de la Santé, Mme Judy LaMarsh, annonçait le lancement d'une campagne de \$600,000 contre l'usage de la cigarette.

SOLEIL

MERCREDI
Lever 7.05
Coucher 16.01

MARÉE

MERCREDI
Haute 4h30
Basse 11h30
Haute 16h40

Courrier de la deuxième classe - Enregistrement No 1206



La **BLOUSE PAYSANNE** en "mousseline" brodée. Encolure, taille et poignets à fronces rebrodées. \$30.

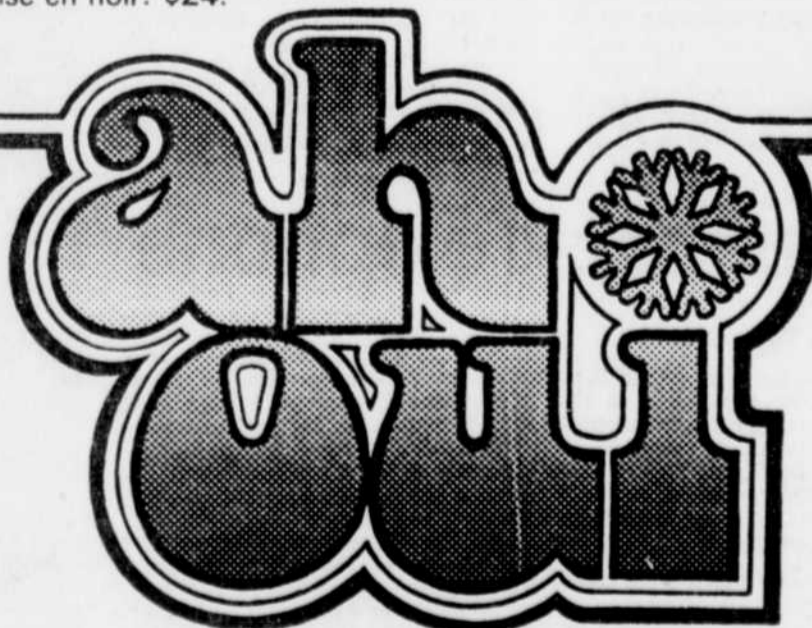
La **JUPE DE TRICOT** souple et doux. Nouvelle longueur. Nouvelle ampleur. Valse en noir. \$24.



La **BLOUSE DE POLYESTER BRODÉE DE JOURS**. Épaules à petits plis. En blanc cassé et en tailles 5 à 11. \$13.



TUNIQUE BLANCHE BRODÉE MAIN de fleurs et de smocks en vives couleurs. Manches à faire bouffer. \$28.



... un cadeau

SIMONS

place de l'hôtel-de-ville/place sainte-foy



Claude Wagner à l'attaque

Voie libre aux saisonniers canadiens aux E.-U.

WASHINGTON (PC) — La Cour suprême des Etats-Unis a ouvert la voie hier à ceux des travailleurs canadiens et mexicains qui le désirent — notamment des fermiers et des coupeurs de bois — pour qu'ils continuent d'occuper des emplois saisonniers dans le pays.

Par un vote de cinq contre quatre, la Cour suprême a ainsi rejeté les prétentions des dirigeants syndicaux qui soutiennent que le maintien de cette main-d'oeuvre d'immigrants temporaires privait de leur gagne-pain des milliers de citoyens américains.

Quelque 50.000 Mexicains et plus de 10.000 Canadiens seront affectés par cette décision.

Selon un expert canadien, qui a demandé à garder l'anonymat, l'arrêt de la Cour suprême "devrait permettre à des travailleurs canadiens de s'établir aux Etats-Unis, au moins pour le temps que dure leur emploi saisonnier".

"Par le passé, a-t-il précisé, ces travailleurs devaient franchir quotidiennement — ou quelquefois une fois

par semaine — la frontière pour rentrer chez eux après le travail".

La cour d'appel de Washington avait statué l'année dernière que seuls les travailleurs qui pouvaient entrer aux Etats-Unis sur une base quotidienne pouvaient y travailler.

C'est cette décision que la Cour suprême vient de renverser en soulignant qu'aussi bien les journaliers que les saisonniers pouvaient entrer aux Etats-Unis à condition qu'ils aient des cartes d'identification émises par les services de l'immigration et qui sont communément appelées "cartes vertes". Un porte-parole de la puissante centrale syndicale AFL-CIO a déclaré que la décision "ne rendra que plus difficile le problème de la localisation des résidents illégaux".

Les propriétaires fermiers de la Californie estiment que l'interdiction de cette main-d'oeuvre aux Etats-Unis n'aurait pas permis aux exploitants le long des frontières canadiennes et mexicaines de trouver tous les travailleurs dont ils ont grandement besoin.

Avec son budget, Turner est un des plus sûrs alliés de Lévesque, selon Wagner

CALGARY (PC) — Le député conservateur de Saint-Hyacinthe, M. Claude Wagner, a fait un vibrant plaidoyer hier, à Calgary, en faveur d'une plus grande autonomie des provinces, surtout dans la gestion de leurs ressources naturelles.

Il a du même coup fustigé le gouvernement Trudeau qui, surtout par son attitude envers les provinces productrices de pétrole, compromet sérieusement l'unité nationale en pratiquant une centralisation trop forte à Ottawa, au détriment des droits constitutionnels des provinces dans certains domaines.

Le député de Saint-Hyacinthe, qui parlait devant les membres du club Kiwanis de Calgary et, plus tard, à la réunion annuelle de l'Association conservatrice de Calgary-sud, a dit que, par suite de son budget de la semaine dernière, le ministre des Finances, M. John Turner, était devenu l'un des plus sûrs alliés de M. René Lévesque et du Parti québécois, qui prônent l'indépendance du Québec.

"Moi qui ai une idée comment combattre le séparatisme, je peux vous dire que M. René Lévesque ne pourrait souhaiter meilleur allié que M. Turner."

René Lévesque n'aurait pas commandé un discours du budget plus utile à sa cause que celui prononcé par M. Turner le 18 novembre, a dit M. Wagner faisant allusion notamment au refus d'Ottawa de permettre aux compagnies pétrolières de déduire de l'impôt fédéral leurs redevances payées aux provinces.

Cette prise de position du gouvernement fédéral a soulevé une tempête de protestations dans les provinces de l'Ouest, particulièrement de la part du premier ministre Lougheed, de l'Alb.

Progrès du PQ

"Quand un gouvernement central va trop loin, il faut que le peuple se lève et fasse connaître en termes clairs son opposition", a poursuivi M. Wagner qui a rappelé que le Parti québécois ou l'idée d'indépendance au Québec prend graduellement de l'ampleur depuis que les libéraux de M. Trudeau détiennent le pouvoir à Ottawa, depuis 1968.

Devant les partisans de Calgary-sud, le député de Saint-Hyacinthe a dit que d'autres provinces que l'Alberta commencent à réaliser que leurs richesses, leur développement futur et la croissance de leurs industries secondaires ne se réaliseront pas tant que le pouvoir économique et politique sera trop centralisé à Ottawa.

"Cette super-centralisation, cette concentration des pouvoirs entre les mains d'Ottawa, c'est ça que nous devons combattre et je crois que tous les Canadiens appuient l'Alberta: l'Alberta n'est pas et ne sera pas isolé dans sa lutte contre les fortes tentations centralisatrices de ce gouvernement", a poursuivi M. Wagner, que plusieurs plaient déjà en tête de liste des aspirants à la succession de M. Stanfield comme chef national du Parti conservateur.

Vision nationale

Selon M. Wagner, le Parti libéral de M. Trudeau n'est pratiquement pas représenté dans les provinces de l'Ouest et c'est en fonction des intérêts du Québec et de l'Ontario surtout qu'il dirige le pays parce que, a-t-il soutenu, ce sont ces gens qui les rééliront.

C'est ce qui fait que l'une des grandes différences entre le Parti conservateur et celui de M. Trudeau, c'est

que le premier a une vision nationale et que le second ne prend en considération que les points de vue du Québec et de l'Ontario.

L'attitude du gouvernement se traduit par une division au sein même de la population canadienne, selon M. Wagner qui a accusé les libéraux de "racisme".

Diviser pour régner

"En 1968, a-t-il expliqué à son auditoire, le premier ministre Trudeau a fait preuve de fermeté, de détermination dans l'exploitation des pires sentiments de bigoterie, d'étroitesse d'esprit, dans le but de séduire les électeurs anglophones du Canada en promettant de mettre le Québec à sa place.

"En 1972, il a qualifié notre parti de "bande de bigots" tout en jouant la carte du "French power" au Québec pour maintenir ses appuis pendant que le reste du Canada s'interrogeait sur les réalisations de ce gouvernement.

"En 1974, alors que notre parti menait une campagne similaire partout au Canada, pour le meilleur ou le pire, les libéraux ont fait une campagne particulière au Québec où on appelait le premier ministre en français, M. Trudeau, tandis que notre chef était appelé en anglais Mr. Stanfield".

D'après le député de Saint-Hyacinthe, la conception de l'unité nationale des libéraux se traduit par une opposition des régions, des groupes linguistiques, suivant le dicton "diviser pour régner".

"Il arrive un temps dans l'histoire d'un pays, spécialement d'un Etat fédéral, où le gouvernement central va trop loin... C'est là que le budget Turner a conduit le gouvernement actuel, a dit M. Wagner.

Alors que l'Alberta et la Saskatchewan affirment que le plan de taxation sur les redevances empient sur la juridiction provinciale sur les ressources, Ottawa prétend que cela est inclus dans les pouvoirs de taxation garantis au fédéral par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord, autrement dit par la Constitution.

Si le budget Turner, qui consacre cette prétention, était adopté aux Communes, dit M. Wagner, il en résulterait de graves conséquences à long terme pour toutes les régions du pays.

"Si Ottawa peut s'immiscer dans un seul secteur de juridiction provinciale, la conclusion logique à en tirer est qu'ultimement, il pénétrera dans tous les domaines, dépouillant les provinces de leurs pouvoirs".

Le texte de l'allocution de M. Wagner avait été remis d'avance à la presse.

Dans la journée, aux Communes, le collègue de M. Wagner, M. Roch LaSalle, député conservateur de Joliette, a abondé dans le même sens, visant surtout M. Bourassa, cependant.

"Alors que certains ministres québécois réagissent énergiquement à l'empatement du fédéral dans les secteurs des ressources ou des communications aussi bien qu'au partage inéquitable du financement des forces policières, il est surprenant que "le petit Robert" n'ait pas encore jugé bon, en sa qualité de premier ministre, de prendre position sur la question", a notamment déclaré M. LaSalle.

L'Alberta fixera le prix et vendra son brut

EDMONTON (PC) — La Commission de mise en marché du pétrole de l'Alberta fixera le prix et vendra le pétrole brut, en vertu d'une charte royale à compter du 1er décembre prochain, a annoncé hier le ministre des Mines Bill Dickie.

Cette décision pourrait déclencher un nouvel affrontement entre l'Alberta et le gouvernement fédéral, en ce qui concerne le contrôle des richesses naturelles.

Juste avant l'annonce de cette décision, hier, le ministre fédéral des Finances, M. Turner, avait répété qu'il appartenait à l'Alberta et à la Saskatchewan à faire le prochain geste, dans la querelle fédérale-provinciale à propos de la juridiction sur les ressources.

La commission albertaine a été créée l'an dernier par le gouvernement conservateur qui désirait alors conserver le contrôle des richesses de sa province.

L'organisme, originalement, était responsable de la mise en marché de la production gouvernementale de pétrole, soit 40 pour cent environ de la production totale de la province. Ce pétrole est obtenu de l'industrie, sous forme de royalties.

M. Dickie a déclaré que la commission ne modifiera pas, pour l'instant, l'entente Edmonton-Ottawa sur la fixation du prix du pétrole domestique à \$6.50 le baril.

Le ministre de l'Energie, M. Donald Macdonald, a déclaré pour sa part que le gouvernement tient à son projet de pipeline jusqu'à Montréal, mais que les pourparlers ont été rompus entre les compagnies qui doivent le construire et la Commission nationale de l'énergie, qui doit délivrer le permis. L'aspect financier du projet semble être la pierre d'achoppement entre les deux parties, a rapporté le ministre.

Trudeau dit avoir averti l'Ouest

OTTAWA (PC) — Le premier ministre Trudeau affirme avoir tenté d'avertir les provinces de l'Ouest, en mars dernier, que le gouvernement fédéral prendrait des mesures pour protéger ses ressources tarifaires de base.

Dans des lettres déposées aux Communes hier, M. Trudeau admet avoir retiré du budget du printemps dernier, une clause imposant une taxe spéciale sur les redevances payées aux provinces, à l'issue d'un entretien avec les premiers ministres de l'ouest, le 27 mars.

Mais le premier ministre a dit avoir transmis une autre lettre aux premiers ministres Allan Blakeney de la Saskatchewan et Peter Lougheed de l'Alberta, le 12 mars, "indiquant qu'Ottawa avait l'intention de protéger ses ressources en taxes et qu'il entendait prendre des mesures en ce sens."

Le problème profond repose sur le désir d'Ottawa d'interdire aux compagnies pétrolières de déduire de leurs revenus imposables au fédéral les redevances versées aux provinces.

M. Trudeau dit ne pas s'opposer à l'imposition de redevances par les provinces, pourvu qu'elles n'entament pas les ressources fédérales dans le domaine de la taxation.

Dans une lettre transmise à M.

Trudeau vendredi et publiée lundi, le premier ministre Lougheed de l'Alberta a dit avoir cru que le champ fédéral de taxation, dont parlait M. Trudeau en mars, était traditionnel et portait sur les allocations de dévaluation, les frais d'exploration et de développement et la hausse normale de la taxation.

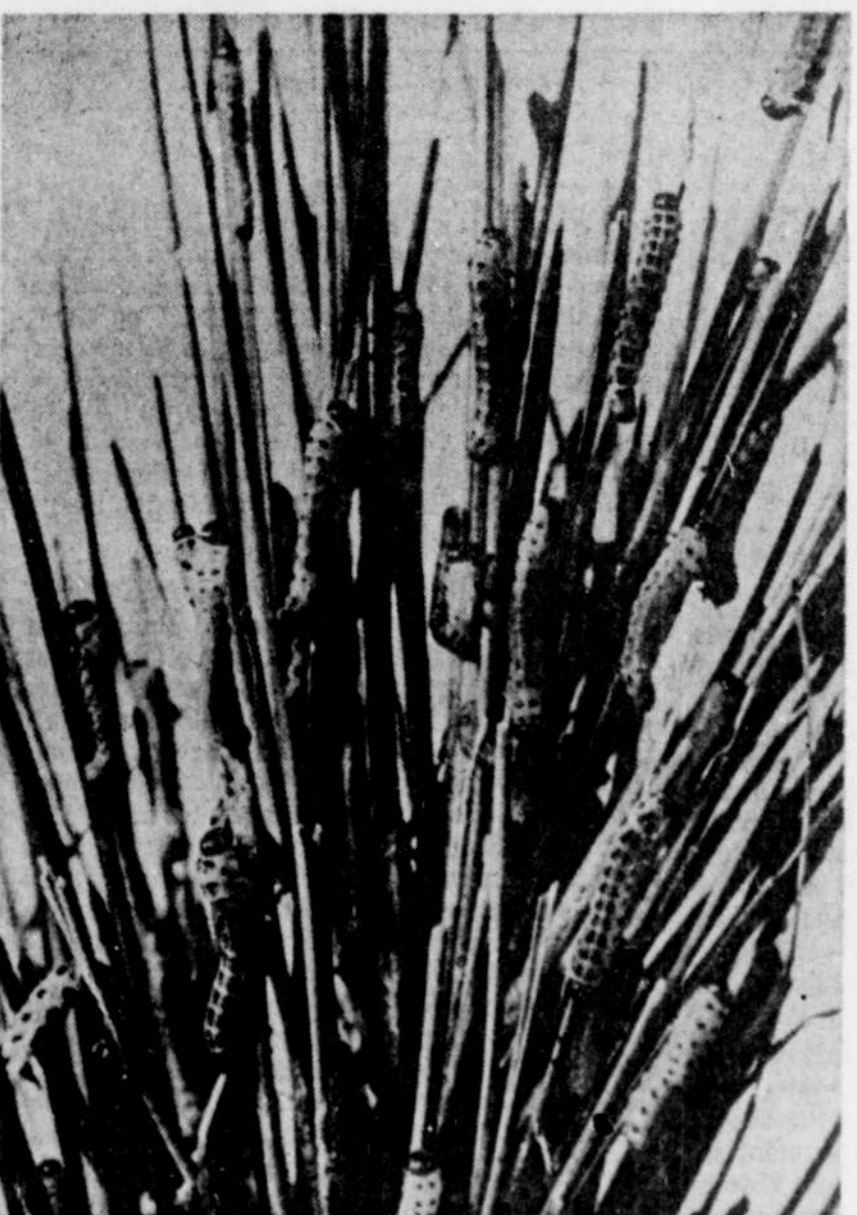
Il affirme que sa province n'a aucunement été informée qu'Ottawa soumettrait un budget activant "des méthodes nouvelles et extraordinaires de taxation."

Dans sa lettre, M. Lougheed affirme que les tactiques fédérales provoquent une pénurie de pétrole plus hâtivement que prévue par la Commission nationale de l'énergie. Selon le rapport de cette Commission, remis la semaine dernière, le pétrole viendrait à manquer vers 1982.

"A notre point de vue", écrit M. Lougheed à M. Trudeau, "selon les propositions contenues dans votre budget du 18 novembre, la pénurie de pétrole surviendrait plus rapidement que la prévision de 7 ans avancée par la Commission nationale de l'énergie".

M. Lougheed explique son hypothèse en disant que la hausse des redevances imposées par les provinces, combinée avec de nouvelles taxes fédérales, feront que les compagnies disposeront de trop peu d'argent pour l'exploration de nouvelles sources pétrolières.

La tordeuse est loin d'être le seul fléau en forêt



L'un des nombreux et dangereux ennemis de notre forêt: des larves de ténthrede de Le Conte, dans un pin rouge.

par Claude TESSIER

La tordeuse des bourgeons de sapin et d'épinette n'est pas le seul ennemi de la forêt.

Il y a présentement deux douzaines d'insectes et une vingtaine de maladies qui s'attaquent, à des degrés divers, aux arbres du Québec.

Par exemple, le porte-case du bouleau fait des ravages dans certaines régions comme la Gaspésie, le Bas-Saint-Laurent et la Chaudière où la défoliation est plus importante qu'ailleurs.

Le rapport commun de fin de saison (octobre 1974) du Centre de recherches forestières des Laurentides, à Sainte-Foy, et du ministère des Terres et Forêts note parmi les insectes dommageables le ténthrede de Leconte chez le pin rouge, l'arpenteuse de Bruce chez l'érabie et la tordeuse du tremble. Mais il y a une vingtaine d'autres insectes mentionnés dans l'inventaire.

Malheureusement, il n'y a pas encore de données disponibles sur la quantité des arbres perdus ni de l'importance économique de ces pertes.

Les maladies sont également des ennemis importants, surtout quand la forêt a été affaiblie par une épidémie d'insectes. Les pathologistes vont même jusqu'à dire que les maladies, après une épidémie d'insectes, sont plus dévastatrices que les feux de forêt.

Après le passage de la tordeuse des bourgeons de sapin et d'épinette, les champignons de carie de l'aubier s'installent. Ils deviennent un facteur important après une épidémie parce qu'ils

réduisent le délai pour la récupération du bois mort. Ces champignons décomposent l'extérieur de l'arbre et réduisent ainsi la valeur commerciale de l'essence récupérable.

Le chancre scléroderrien, une autre maladie, se retrouve présentement à de fortes concentrations dans les régions de Val-d'Or, du Lac-Saint-Jean, de la Côte-Nord et de Chibougamau.

Le chancre scléroderrien s'attaque principalement au pin rouge et au pin gris. Or, depuis plusieurs années, le pin a fait partie du reboisement intensif.

La maladie se retrouve dans les plantations, ce qui inquiète les pathologistes qui ont commencé à prévenir les aménagistes forestiers des problèmes que ce chancre commence à poser.

Car si la situation n'est pas catastrophique, elle appelle néanmoins des réserves car des sommes importantes

sont maintenant investies dans le reboisement. En 1975, le ministère des Terres et Forêts compte planter 40 millions d'arbres.

Le hêtre est attaqué par un insecte et une maladie corticale. Le chancre érythémateux a été relevé dans certaines états. La maladie hollandaise de l'orme continue ses ravages dans le Sud du Québec.

L'inventaire des ennemis de la forêt va jusqu'à mentionner les lièvres, les mulots, les porcs-épics, le pic maculé, mais les dommages finalement restent peu élevés dans ces cas.

L'inventaire des insectes et des maladies des arbres est de nos jours beaucoup plus complet qu'il y a 10 ans. Sa qualité permet maintenant aux res-

ponsables des forêts de se faire des idées plus précises de ce qui se passe dans une des richesses naturelles les plus importantes du Québec.

L'inventaire des insectes et des maladies est aujourd'hui le fruit d'une collaboration entre le gouvernement fédéral et le gouvernement provincial. Cet inventaire s'appuie sur la collection de 10.000 insectes et de 5.000 prélèvements de maladie qui sont étudiés, analysés, interprétés et confiés à un ordinaire.

C'est ainsi qu'on peut suivre pour l'ensemble des forêts québécoises le dynamisme des populations d'insectes et des maladies. L'inventaire fournit, comme en médecine, des cardiogrammes d'une grande valeur.

Service de Rencontre
ANNA
Tél.: 525-4631

à vendre
MOTEL RIVE-SUD
17 unités, salon bar, salle à manger, impeccable, grand logement pour propriétaire. Possibilité agrandissement.
RESTAURANT-GAS BAR
Très bien situé, bon chiffre d'affaires. Spécialité: poulet.
Claude Morneau
833-2841
683-2103

MORIN & ASSOCIÉS COURTIER INC.

"Développer toute la potentialité de l'individu."
LA SIC et L'ÉDUCATION
Conférenciers: Docteur Paul l'Archevesque, professeur de Psychologie, Science de l'Éducation, Université Laval. Gaston Boudroault, F.M.S. Directeur des Services aux étudiants, CEGEP Notre-Victoire. Roger Laroux, Ing. M.A. Professeur de Physique, Université du Québec à Montréal, Professeur de SIC.
MERCREDI, 27 NOVEMBRE 20 HRES
Amphithéâtre de l'édifice "O"
Entrée libre. Bienvenue à tous.
DÉJEUNER-CAUSERIE
"La solution pratique au stress pour les gens actifs."
Conférencier invité: M. Gilles Lefebvre, Lefebvre Embregts et Associés.
JEUDI 28 NOVEMBRE 12:15 P.M.
Québec Hilton, Porte St-Louis
Admission \$6.00 - RSVP: 529-2149
Dans le cadre du SYMPOSIUM INTERNATIONAL FRANCOPHONE sur le SCIENCE de l'INTELLIGENCE CRÉATRICE, SIFSC

éditorial

Fais ce que dois

Les libéraux du Québec

Les libéraux du gouvernement Bourassa subissent le retour de la vague qui les a portés au pouvoir, par un véritable déferlement de 101 députés sur 110 et l'une des plus fortes majorités de vote populaire parmi les dirigeants du monde occidental. Ce retour de vague un an après les élections générales de l'automne 1973 se manifeste notamment par des réserves marquées de la population vis-à-vis du parti au pouvoir, par une remontée du principal parti d'opposition, le PQ, selon un récent sondage.

Devant une victoire aussi écrasante des libéraux une telle réaction était à prévoir — mais peut-être pas de cette ampleur —, comme il est à prévoir que les libéraux cherchent à faire preuve d'un renouveau de combativité pour retenir les faveurs du corps électoral. Le 18e congrès annuel du Parti libéral du Québec a témoigné de cet état d'esprit ambivalent qui ne manque pas d'affecter un parti à la suite d'une victoire écrasante.

Etat d'esprit ambivalent, en ce sens que le nouveau président du parti, M. Claude Desrosiers compte insuffler aux libéraux un esprit plus militant: "Nous devons nous inscrire aux débats actuels". D'autre part, les militants eux-mêmes n'ont pas manifesté à ce congrès cette volonté de provoquer ces grands débats de l'époque agitée de la commission politique du parti, lors de la période Lesage, où le parti était devenu une "mosaïque des idées de tout le monde". Ces débats provoquaient à la fois du bruit et des divisions dans le parti.

Il est classique qu'un parti au pouvoir a moins tendance à se remettre en question, à dresser de grands schémas théoriques, qu'un parti d'opposition qui n'aura pas à mettre en pratique le lendemain ce qu'il préconisait la veille. Les libéraux provinciaux qui, de plus, ont encore théoriquement trois ans devant eux avant de se présenter devant les électeurs voient du temps devant eux pour édifier un nouveau programme électoral. Le congrès de fin de semaine n'a pas de ce fait été particulièrement fertile en trouvailles. On s'est plutôt appliqué à un certain nombre de questions concrètes, sans d'ailleurs leur trouver de solutions fulgurantes.

Le problème de pénurie alimentaire et des ressources pétrolières, qui est à l'heure actuelle la préoccupation la plus vive des sociétés industrialisées, a naturellement trouvé un écho au congrès libéral. Au sujet de la production alimentaire, le projet de créer une société d'initiative agro-alimentaire, lancé il y a quelques semaines, a été approuvé par les militants. Il semble que ce projet pourrait surtout être canalisé vers la construction d'entrepôts de grains de provende et de produits surgelés. Quant au pétrole, le projet d'un super-port dans le bas du fleuve est revenu sur le tapis.

Le pétrole et les aliments sont deux catégories de produits dans lesquels le Québec est déficitaire, ce qui est plus vrai dans le premier cas que dans le second. Il n'en est toutefois pas de même au plan canadien où par rapport aux autres pays le Canada est avantagé. C'est d'abord au niveau national que le problème, qui affecte le Québec comme d'autres provinces, peut être résolu. Le début de réalisation d'une politique énergétique nationale, par le gouvernement central, est un instrument autrement plus solide d'approvisionnement pétrolier conti-

nu pour le Québec que le projet aléatoire d'un super-port (à même le pétrole du Moyen-Orient) dans le Québec. En ce qui a trait aux produits alimentaires, cependant, la province étant déficitaire en ce domaine, l'idée de construction d'entrepôts pour les grains de provende et les produits surgelés pourrait heureusement compléter une politique nationale.

Parmi les autres sujets abordés par les militants libéraux, on constate que les préoccupations à l'endroit du monde du travail sont générales; les méfaits perpétrés à la baie James, les révélations de la Commission Cliche sur la jungle du syndicalisme dans la construction ont pu accentuer les inquiétudes de la population, reflétées par les congressistes. On a cependant rejeté l'arbitrage obligatoire, solution qui ne pourrait être praticable que dans certaines catégories du travail (services essentiels, fonction publique) mais on a retenu l'idée d'une commission d'enquête sur le monde du travail.

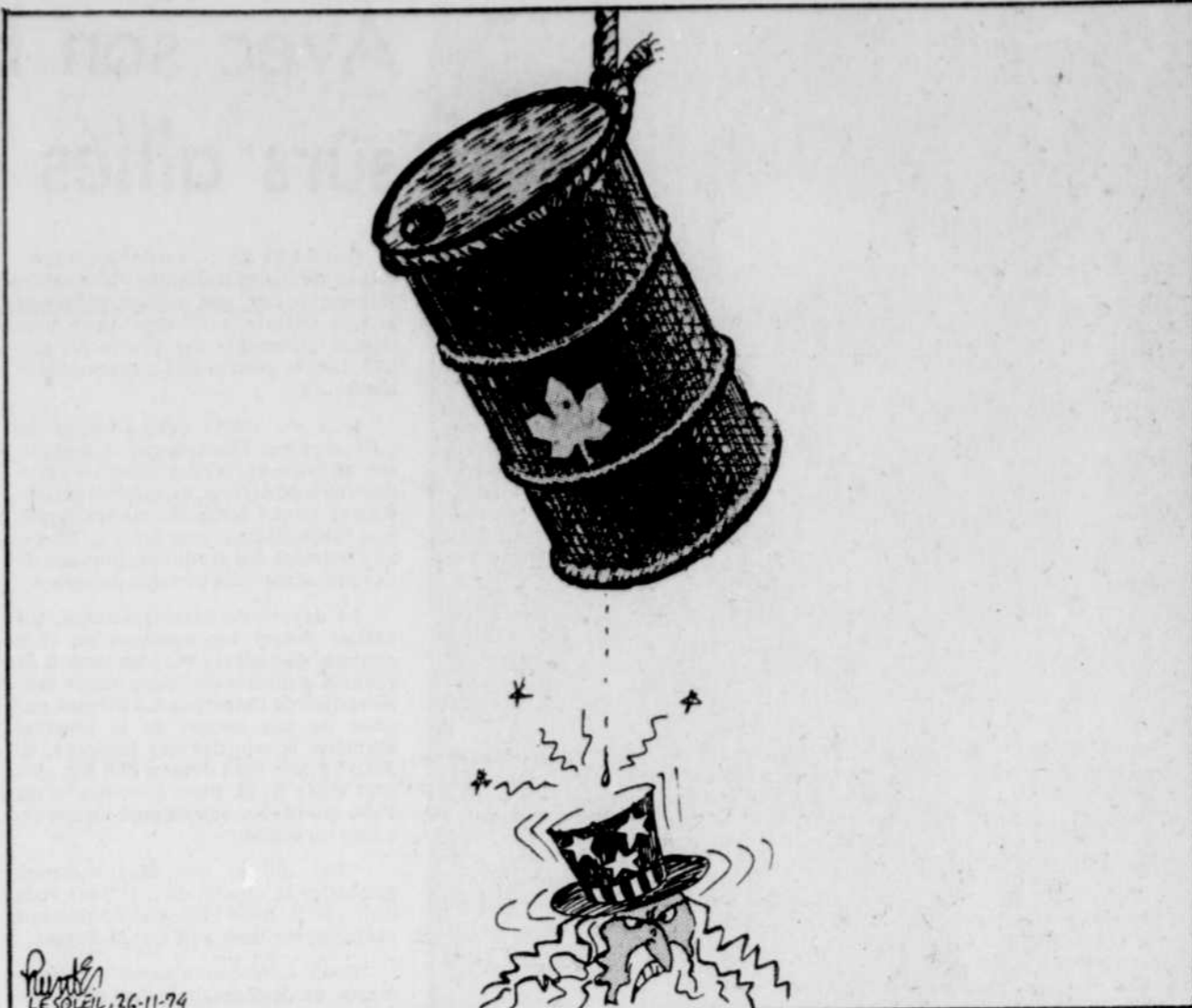
Quant à la recommandation du rapport Gauvin sur l'assurance-automobile, l'unanimité s'est faite contre l'indemnisation sans égard à la faute. Compte tenu du lourd bilan de la fréquence des accidents dans le Québec, ce sur quoi il faut insister pour réduire la prime, l'indemnisation sans égard à la faute risque de se révéler un remède pire que le mal qu'elle vise à enrayer. Il reste que les frais d'avocats sont élevés dans le système actuel et qu'éliminer la subrogation entre assureurs pourrait atteindre une fraction des objectifs du rapport Gauvin tout en conservant la notion de responsabilité pour l'automobiliste en faute.

Comme la plupart des partis des démocraties occidentales, le Parti libéral du Québec n'est pas un parti idéologique, c'est-à-dire un parti lié à une interprétation systématique et globale de la société au nom d'une vérité suprême. Notre époque a connu deux grandes idéologies: le marxisme et le nationalisme. Toutes deux se sont incarnées le plus clairement au cours du dernier conflit mondial dans la lutte entre l'Union soviétique et l'Allemagne nationale-socialiste. Ce sont des idéologies manichéistes qui s'expriment l'une dans la lutte des classes, l'autre dans la lutte des races ou des nationalités. Parce qu'il s'agit de corps de doctrines complètes, ces idéologies font la joie des journalistes... jusqu'à ce que les idéologues prennent le pouvoir.

D'une certaine manière le Parti québécois, dans la mesure où le nationalisme devient l'élément central de sa raison d'être, fonctionne selon le mode idéologique. Comme toutes les idéologies il fut d'ailleurs un mouvement avant de s'incarner dans un parti. Le parti libéral est typique du parti non idéologique, c'est-à-dire un compromis entre idées, classes et nationalités diverses; par nature ces partis ne sacralisent ni une classe particulière, ni une seule nationalité (ou groupe ethnique).

Mais l'absence d'idéologie (au sens strict du mot) ne signifie pas l'absence d'idées; on a même soutenu que la fin des idéologies des sociétés démocratiques marque le commencement des idées. C'est dans cette optique que le Parti libéral du Québec devra faire preuve d'activité plus fébrile au cours des prochaines années.

Gilles BOYER



l'opinion du lecteur

L'autoroute de Beauce vaudra-t-elle un vote?

En principe, point de boulevard qui vaille la liberté de conscience. En pratique, cependant, un gouvernement provincial aurait droit d'espérer qu'un investissement comme celui de l'autoroute de Beauce fasse pencher la balance du bon bord pendant un bon demi-siècle.

Nous savons que la Beauce est un comté spécialement convoité à chaque élection.

Très Honorable Premier

Ministre, Monsieur Robert Bourassa, vous n'avez pas besoin que les Beaucerons vous y fassent penser. Ils prennent quand même la liberté d'attirer votre attention. S'il fallait que les pressions indues fassent rater le plan des ingénieurs et des experts qui ont tracé le parcours de l'autoroute et qu'on sacrifie 18 ou 18 millions de dollars pour nous imposer un tracé qui reste aux confins de la Beauce au lieu de la traverser en plein centre, le cœur des Beaucerons se souviendra.

Les électeurs se souviendront qu'on a rejeté la compétence des experts ingénieurs que votre gouvernement a engagés et payés. Les électeurs se souviendront qu'on a fait un pied-de-nez et donné un coup de pied à tous les industriels et hommes d'affaires à qui le transport lourd coûte aussi cher que la production elle-même. On se souviendra aussi que dans une réalisation qui veut édifier les siècles, on aura payé deux fois plus cher pour mépriser

et sacrifier un panorama dont la majesté et la splendeur ne s'offriront peut-être jamais plus à notre voirie.

On n'oubliera pas de sitôt tout ce qu'on pourrait faire, dans la Beauce, avec les millions que nous voudrions épargner en suivant le plan et le tracé de vos experts qui ont eu l'oeil juste. Nous les félicitons.

Antonio Arsenaud, père
St-Séverin, Beauce

Un emploi S.V.P.!

Depuis bientôt 10 mois je suis chômeuse et Dieu sait que j'ai fait des démarches pour me trouver un emploi, je me suis classée 21ème à un concours au Centre de Main d'Oeuvre ensuite 41ème dans un autre concours et les autres entrevues au gouvernement fédéral, compagnie privée et par le concours des annonces du SOLEIL on me répond par lettre que j'ai toutes les qualités et l'expérience voulues mais on choisit une autre, je me suis même fait répondre par un employé du Centre de Main d'Oeuvre que j'étais trop compétente, avez-vous votre voyage? moi je l'ai surtout depuis une entrevue à l'Assurance-chômage, mon ancien employeur où on me fit classer quelques dossiers et cartes index pour finir par me répondre que je n'avais pas bien classé alors que j'apprends ensuite qu'on embauchait des débutants et moi j'ai travaillé 1 1/2 an pour eux s'ils m'ont gardé si longtemps c'est que je faisais l'affaire puisqu'on m'avait engagée que pour une période de 6 mois et il se lamente qu'il y a

trop de chômeurs. Bande d'hypocrites. On nous traite comme des chiens et lorsqu'on aboie pour se défendre il vous poignarde dans le dos.

S'il faut coucher avec le patron pour avoir un emploi ou un grade quelconque je crois que je vais rester chômeuse. Et puis on vous demande pour un emploi si on parle l'Anglais, Aïe! on est au QUÉBEC ou aux États-Unis et pour l'expérience tout s'apprend et je peux le dire puisque j'étais embauchée pour compléter des rapports que je devais transmettre à Montréal et je n'avais aucune expérience dans ce domaine ils ont été satisfaits.

Je me demande si je vais être obligée de me boucher les yeux et les oreilles pour ne plus voir et entendre ces visages à deux faces que sont les employeurs.

Mon idée est faite sur le gouvernement, il est rouge mais il nous fait avoir des bleus.

Mlle Françoise Labrecque
4046, Boul. Ste-Anne
Québec, P. Qué. G1C 2E8

La jeunesse: meilleure qu'on ne croit

A l'heure où tout est remis en question, où l'on s'interroge sur l'avenir de la communauté, les adultes de demain prennent l'initiative de s'occuper de leur sort.

Ayant eu l'occasion d'assister dernièrement à une représentation théâtrale à la polyvalente de Neufchatel, on a pu apprécier le travail de quelque 60 adolescents faisant partie de l'option théâtre de Neufchatel (O.T.N.).

Sous le thème "100 Jeunes, 100 Idées", tour à tour, les monologues et les pitreries de ces jeunes se sont succédés sur la scène, laissant derrière eux un rire bienfaisant ou une réflexion profonde.

Faisant preuve d'une originalité renversante à certains moments, ces jeunes gens, propres interprètes de leur

composition, ont su allier le plaisir de créer un travail demandé pour la mise en oeuvre d'un tel programme.

On a pu déceler chez certains, une force de caractère qui les mènera loin. D'autres ont dénoté une sensibilité à fleur de peau qui nous a touchés.

Le travail de ces "artistes de demain" mérite d'être souligné et nous tenons à les féliciter de leur sérieux et de l'effort fourni. Nous les encourageons fortement à poursuivre leur enrichissement au sein du théâtre.

Nous croyons que ces jeunes de demain sauront prendre la société en main.

Gaétane et Jean-Claude
Morency
370, 28ème Rue, app. 3,
Québec, G1L 1V4.

Du poisson ou la pêche?

Depuis une semaine, des échos diversifiés nous sont parvenus de la Conférence de Rome sur l'alimentation. Que cette réunion ait atteint ses objectifs prioritaires, il serait très difficile de l'affirmer maintenant, d'autant plus que, hormis l'autorisation de créer un Fonds de développement agricole et un Conseil alimentaire mondial, les pays participants ne pouvaient faire autre chose que formuler des recommandations et faire des promesses de dons.

Cependant, si l'on doit admettre que la Conférence de Rome a réussi à mettre en exergue le véritable bilan de la faim mondiale et à aiguillonner l'opinion publique sur sa gravité, il y a là du positif. En fait, le citoyen de la rue, pour peu qu'il ait daigné s'en soucier, a pu apprendre que le sort que lui fait subir l'inflation dans son pays d'abondance n'est, en aucune façon comparable, à celui de 800 millions d'individus qui trouvent difficilement de quoi se mettre sous la dent pour ne pas crever littéralement de faim ou s'étioler dans les affres de la sous-alimentation chronique. Il a également appris que certaines zones mondiales sont aux prises avec la vraie famine, tel le Bangladesh où plus de 100,000 personnes sont mortes de faim depuis 5 semaines et où des centaines de milliers d'autres sont menacées du même sort, qu'une partie notable de l'Inde, les pays du Sahel et une importante portion du territoire abyssinien pataugent dans une situation catastrophique, malgré une entraide internationale accrue, depuis ces derniers mois.

Bientôt s'achèvera l'année mondiale de la population proclamée par les Nations unies. Ces mois écoulés se seront certes avérés fertiles en rencontres internationales, à Budapest, à Caracas et à Rome. On aura ainsi mobilisé beaucoup d'individus, d'énergies, de consensus, voire, de professions de foi. Mais aura-t-on en définitive réussi à mobiliser les pays industrialisés eux-mêmes dans l'épineuse conjoncture que crée la situation alimentaire mondiale. Chacun de ces pays étant aux prises avec des difficultés économiques croissantes, notamment à cause de l'incidence du pétrole, on peut se demander si une véritable solution est susceptible de sortir des actes déjà commis et des intentions formulées, une solution qui ne serait pas du cataplasmisme.

On est en droit de se demander, face à la multiplicité des opinions émises et des prises de position amorcées, sur quoi de concret et de durable peut déboucher la mauvaise répartition croissante des richesses dans le monde. En ce qui nous concerne, le Canada n'a pas ménagé ses efforts dans le domaine de la coopération avec les pays en voie de développement. En établissant, pour la deuxième décennie du développement, un objectif pour le transfert d'aide publique aux pays en développement, les Nations unies avaient proposé un objectif quantitatif pour les pays nantis, à savoir 0.7 pour cent de leur produit national brut. Précisons que l'aide publique au développement est l'aide qui est fournie à des conditions de faveur par le gouvernement et ne comprend ni les crédits

officiels à l'exportation, ni les prêts officiels aux taux d'intérêt courants, ni les investissements privés.

Or, dans cette optique, un rapport de l'Agence canadienne de développement internationale (ACDI) nous apprend que le montant des crédits votés par le Canada pour son aide publique au développement est passé de \$339 millions en 1969-70 à \$565 millions en 1973-74 et, prévisiblement, atteindra \$638 millions en 1974-75, ce qui représente une augmentation de près de 100 pour cent en cinq ans.

Mais, au-delà des chiffres, même s'ils paraissent éloquentes et s'il faut se réjouir des progrès accomplis, il faut reconnaître que notre pays, comme tous les pays nantis du globe, doivent admettre le jugement que portent les pays dits du tiers-monde sur l'état actuel de la question, notamment celui qu'exprimait le président Boumediène devant les Nations unies, en 1974, et selon lequel la marche vers un objectif de justice internationale exige dorénavant des concours diversifiés et allant davantage au cœur du problème que la simple assistance.

Cela signifie, et le Canada l'a déjà reconnu, que le tiers-monde a déjà pris conscience de l'inanité effective de certaines méthodes en cours qui ne favorisent pas suffisamment son auto-développement et demande que l'aide au développement ne soit pas uniquement retenue comme un élément de la situation globale mais que s'établisse un ordre international radicale-

ment nouveau où le pouvoir et les richesses seront partagés plus équitablement. Le paternalisme et l'intérêt ont peut-être trop jusqu'ici caractérisé l'apport de certains pays au tiers-monde. Et lorsque, par exemple, la Mauritanie se plaint du fait qu'on lui paie son fer, son cuivre et son poisson au même taux qu'il y a 15 ans et qu'elle doit, par ailleurs, payer plus de 300 pour cent plus cher qu'à cette époque pour les produits qu'elle importe, on a là une image éloquente de la situation.

En définitive, la Conférence de Rome semble avoir débouché sur une intention des pays nantis de vouloir mieux collaborer et coopérer à la solution du problème de la faim dans le monde. Toutefois, on semble encore loin du but et force est de constater que seule l'auto-suffisance pourrait permettre un plus juste équilibre entre les composantes mondiales actuelles. Et, pour atteindre cet objectif fondamental, il paraît indispensable que les pays nantis ne se sentent pas satisfaits de donner du poisson au tiers-monde pour lui permettre de vivre un jour, mais, comme le soutient le proverbe chinois, "lui apprenant à pêcher pour pouvoir se nourrir toute sa vie". Et cela ne concerne pas seulement le problème de la faim, qui demeure fondamental, mais le problème global de l'assistance internationale. Cela est plus qu'un programme, mais un défi auquel personne ne peut plus renoncer si l'on veut éviter l'hécatombe.

Paul LACHANCE

au-delà de l'événement

Une entrevue de G. Fairbairn
avec Allan Blakeney, premier
ministre de la Saskatchewan

Le budget Turner risque d'ébranler la Confédération

REGINA (PC) — Les ressources naturelles sont la propriété des gouvernements des provinces, elles sont exploitées sur une base locative par les sociétés privées et, en principe, les provinces devraient pouvoir retirer un revenu substantiel des bénéfices réalisés par les entreprises exploitantes.

Telles sont les vues exprimées par le premier ministre de la Saskatchewan, M. Allan Blakeney, qui, avec son homologue de l'Alberta, M. Peter Lougheed, est engagé dans une querelle avec le gouvernement fédéral — notamment avec le ministre des Finances, M. John Turner — pour savoir qui, du gouvernement central ou des provinces, devraient retirer la part du lion des bénéfices considérablement accrus qui proviennent de l'exploitation des ressources naturelles.

La dernière tactique utilisée par le gouvernement fédéral, une mesure fiscale visant à priver les sociétés privées du privilège de déduire de leurs rapports d'impôts les sommes payées en redevances aux provinces, ne pourrait être, aux yeux de certains qu'une subtilité légale.

Or, cette mesure compromet les espoirs qu'ont les provinces de s'approprier une très large part des profits retirés de l'exploitation des ressources naturelles, profits remarquablement gonflés par la hausse des prix mondiaux du pétrole.

Les répercussions d'une telle mesure vont d'ailleurs beaucoup plus loin que les quelques centaines de millions de dollars actuellement en jeu. Elle pourrait influencer la santé de l'industrie primaire au Canada, compromettre l'expansion des industries manufacturières et ébranler tout le système de coopération fédérale-provinciale.

Dans une longue interview accordée à la Presse Canadienne, le premier ministre Blakeney a passé en revue toute la question des relations fédérales-provinciales, affirmant entre autres choses que son gouvernement n'est pas disposé à réduire le taux des droits qu'il exige des sociétés, lesquelles seront durement frappées par le projet de mesure fiscale fédérale, que M. Blakeney considère comme une taxe injuste sur les redevances déjà payées à sa province.

De leur côté, et M. Turner et M. Lougheed ont l'un et l'autre refusé pour le moment de préciser, au cours d'une interview, le détail de leurs positions respectives.

Q: — Vous avez attaqué la politique fiscale fédérale à l'égard des revenus provenant des ressources, la décrivant comme "étant une tentative en vue d'assurer que la majeure partie des bénéfices provenant de l'exploitation des ressources de la Saskatchewan n'iront pas à la population de cette province, mais aux grandes sociétés et à la population des autres régions du Canada." Selon vous, quelle proportion du revenu des ressources devrait être destinée aux autres parties du Canada, par le gouvernement fédéral, et quelle serait la proportion de ces revenus que les propositions budgétaires fédérales laisseraient à la Saskatchewan?

M. BLAKENEY: Voilà, vous me posez deux questions. Tout d'abord, je ne pense pas que personne puisse déterminer avec grande précision quelle proportion des revenus provenant de l'exploitation des ressources devrait aller au Trésor fédéral. Mais je pense que celui-ci a effectivement décidé lui-même, depuis quelques années, ce que devrait être le niveau raisonnable des taxes sur les revenus des sociétés.

Ils ont même laissé clairement entendre qu'ils ont le droit de s'approprier une très grande partie de ces revenus. Voilà un jugement qu'ils avaient le droit de poser, mais il me semble qu'ils ne devraient pas, de cette manière, empêcher les provinces d'accroître elles-mêmes leurs revenus.

La constitution prévoit que l'exploitation des ressources est une juridiction réservée aux provinces, que les ressources appartiennent aux provinces. Or, en principe, les provinces devraient retirer un revenu substantiel des bénéfices réalisés par les sociétés.

Laissez-moi envisager le problème ainsi: le gouvernement fédéral a le droit constitutionnel de taxer les profits des sociétés. Or un profit, c'est un bénéfice raisonnable sur les investissements. Cela est vrai aussi bien pour les sociétés qui fabriquent des automobiles que pour les sociétés d'exploitation de mine d'or. Les provinces devraient s'assurer que les sociétés font des profits raisonnables et le gouvernement fédéral ne devrait taxer que ce profit raisonnable.

Au fond, il faut voir ici ce que les économistes appellent la valeur locative, laquelle appartient aux provinces.

Et, l'opinion selon laquelle les sociétés d'exploitation devraient être autorisées à retirer des profits considérables, bien au-delà de la limite du raisonnable, en vue d'accroître le domaine fiscal du gouvernement fédéral, me semble une opinion farfelue.

Or ce que nous disons, c'est que les sociétés d'exploitation devraient pouvoir retirer des profits raisonnables et qu'un profit raisonnable est ce que les autres sociétés retirent généralement de leurs investissements. C'est sur cette base que doivent être établies les taxes fédérales. Et si, d'aventure, les profits d'exploitation s'accroissent en raison d'une croissance soudaine de la valeur des ressources par exemple, il faut alors comprendre que cette croissance augmente la valeur locative et ce sont les provinces qui devraient pouvoir en bénéficier.

Cela est une opinion exprimée déjà depuis plusieurs années, non seulement ici en Saskatchewan, mais par des économistes comme Eric Kierans par exemple, qui a décrit les rôles respectifs des gouvernements fédéral et provinciaux en cette matière.

Q: Mais, bien avant que ne soit prononcé le discours du Budget, le gouvernement fédéral ne retirait-il pas beaucoup plus des revenus du pétrole exploité en Saskatchewan que vous ne semblez vouloir leur en concéder.

Blakeney: En effet, et beaucoup plus. Et nous avons souligné déjà que la taxe à l'exportation imposée par Ottawa consistait en un geste pour s'approprier la valeur locative des richesses. Nul ne laisse entendre que si la taxe à l'exportation a été

payée, les sociétés pétrolières en ont souffert et qu'elles n'ont pas fait de profits.

Elles ont réalisé des profits considérables, beaucoup plus élevés que ceux qui ont été réalisés avant et cela doit être souligné: en dépit des redevances élevées, les sociétés pétrolières feront en 1974 des profits plus élevés en 1974 qu'en 1973.

Dès lors, le champs fiscal du gouvernement fédéral sera plus large qu'il ne l'était en 1973.

Or, en dépit de cela, on a décrété une taxe à l'exportation et nous, les provinces productrices, avons accepté que cette taxe soit imposée. Nous avons dit qu'en théorie, cette taxe aurait dû être imposée par les provinces productrices, mais nous avons accepté qu'elle le soit par le gouvernement fédéral dans les circonstances, afin qu'il puisse disposer des sommes nécessaires pour réduire le prix du pétrole ailleurs au Canada.

Cela était d'ailleurs une partie d'une politique nationale du pétrole. Nous ne pensons pas, à cet égard, qu'il serait opportun que le gouvernement fédéral lève des taxes à l'exportation uniquement pour hausser ses revenus, à moins qu'elles ne soient utilisées pour établir une sorte de péréquation au Canada.

Et, comme vous le savez, nous pensons que le principe d'une politique nationale des prix pour un bien tel le pétrole devrait également s'appliquer pour le fer, le bois, les produits chimiques et d'autres matières de base.

Q: Au sujet de la taxation, M. Turner a déclaré que maintenant que son budget a été mis au point, il appartient aux provinces de réduire leurs redevances en vue d'assurer la santé de l'industrie. Je ne pense pas que vous soyez d'accord.

Blakeney: Je ne suis certainement pas d'accord. L'entente intervenue en mars dernier stipulait que le prix du pétrole au Canada serait de \$6.50 le baril. Nous étions convenus que la différence entre le prix fixé et le profit raisonnable serait laissée aux sociétés pétrolières, que les provinces retireraient \$6.50 le baril et que le gouvernement fédéral s'emparerait de l'excédent.

Or le gouvernement canadien s'est emparé de tout l'excédent. Chaque baril de pétrole exporté et vendu au-dessus des \$6.50 a rapporté au Trésor fédéral 100 cents pour un dollar au-dessus-de \$6.50. Ils ont tout taxé.

Maintenant, ils ont réajusté les prix, mais en fait, ils prennent encore tout ce qui excède \$6.50. Nous, les provinces, avons tenu le raisonnement suivant: des \$6.50 laissés aux provinces, nous avons calculé ce qui serait un profit raisonnable pour les sociétés pétrolières et nous avons récupéré l'excédent en redevances.

Nous pensons que telle était l'entente. Et toute tentative du gouvernement fédéral en vue de retirer 100 pour cent de la taxe à l'exportation et pour amener les provinces à réduire leurs redevances constituée, à notre avis, une tentative pour gruger les \$6.50 concédés aux provinces. Cela, il me semble, modifie les accords de mars.

Q: Si le taux des redevances est abaissé, ne croyez-vous pas que les provinces retireraient davantage de revenus du partage de l'impôt sur les sociétés?

Blakeney: Très peu. On m'a déjà souligné cet argument, mais, supposons que nous abaissions le taux des redevances exigées d'Imperial Oil et que cet abaissement soit de l'ordre d'un dollar. Nous perdions alors \$1 sur chaque baril de pétrole extrait de la Saskatchewan. Supposons qu'ils réalisent un dollar supplémentaire de profit sur chaque baril et que ce bénéfice additionnel soit taxé, nous serions généreux en disant que cette taxe n'excéderait pas 50 cents.

Or cette somme de 50 cents ne nous serait pas remise. En fait, deux cents seulement nous seraient versés et 15 cents seraient versés à l'Ontario puisque la taxe sur les profits de la société Imperial Oil est partagée.

En gros, quatre pour cent des taxes sur les profits des sociétés nous sont remis. Ainsi, il est impensable que nous puissions combler la perte que provoquerait un abatement du taux des redevances par un partage des taxes sur les profits des sociétés. Car, pour chaque dollar que l'Imperial Oil paie en taxes sur les profits, l'Ontario retire sept fois plus que la Saskatchewan.

Et l'idée d'augmenter les profits d'Imperial Oil en réduisant nos redevances, de façon à ce que l'Ontario puisse toucher sept fois plus que nous ne touchons nous-mêmes, ne nous semble pas la meilleure façon de procéder à l'exploitation de nos ressources.

Q: Même si l'on admet que le gouvernement fédéral retire ainsi une part excessive des revenus, croyez-vous pouvoir en tenir à tel jugement, sans prendre en considération d'autres facteurs, comme la somme de \$353 millions en paiements de péréquation que vous devez recevoir d'Ottawa cette année?

Blakeney: Je ne suis pas sûr de cela. Car les \$353 millions que nous recevons d'Ottawa proviennent des programmes à frais partagés relatifs à l'assurance-hospitalisation, à l'assurance-maladie et à la sécurité sociale.

Il s'agit de programmes traditionnels dont les bénéfices croissent en dépit du gouvernement fédéral, en dépit de sa décision de rassembler les sommes provenant de l'impôt sur le revenu des particuliers et des sociétés. Si bien que le gouvernement fédéral devrait, sur la base de ces programmes, consentir à des paiements identiques à la province de Terre-Neuve et à l'Ontario pour les soins hospitaliers.

Cela était à la base même des arrangements fiscaux qui se sont traduits par des programmes à frais partagés. Et la suggestion selon laquelle ces programmes devraient être financés à même les redevances provenant des ressources naturelles, ne me semble pas avoir beaucoup de mérite.

Q: Mais, ne croyez-vous pas qu'en mesurant l'étendue des pertes et des gains de la Saskatchewan, vous devriez avoir une vue d'ensemble plutôt que de singulariser?

Blakeney: Oh! j'aurais été heureux d'avoir une vue d'ensemble. Mais je pense qu'il est juste de dire que les citoyens de la Saskatchewan contribuent largement par le biais de leurs taxes, de leurs impôts sur le revenu et des sociétés et de la taxe de vente, au trésor fédéral.

Dans les circonstances, il semble que nous aurions le droit de nous attendre à une juste redistribution et je ne crois pas que quelque région que ce soit devrait plus qu'une autre contribuer au Trésor fédéral, à même ses ressources naturelles.

Q: Si l'on se fie à la promesse que, dans une décennie, les ressources pétrolières de la Saskatchewan seront en exploitation, croyez-vous qu'il est plus avisé de tenter d'en tirer des revenus plus élevés que de tenter d'obtenir plus de bénéfices permanents en vertu d'autres programmes fédéraux?

Blakeney: Je pense que si nous avions la preuve qu'il y a plus de bénéfices permanents à retirer d'autres programmes fédéraux, nous pourrions en discuter.

Cette question a d'ailleurs été évoquée lors des discussions de janvier, de février et de mars de cette année.

Mais je pense que nous aurions besoin de preuves solides. Ce que nous ne souhaitons pas faire, serait de laisser aller nos ressources pour des promesses sans lendemain.

Ce qui ne veut pas dire que nous voulons rompre des liens. Ce que nous voulons, c'est que davantage d'industries s'établissent dans notre province.

Et il n'est pas encore clair que le gouvernement fédéral ait l'intention de décentraliser l'industrie au Canada. Et je pense que les régions riches en ressources, mais pauvres en industries, seraient sages de veiller à ce qu'elles puissent faire avec leurs ressources, jusqu'à l'arrivée de l'industrie.

Q: Quelles mesures pouvez-vous prendre seul ou avec l'Alberta contre la politique fiscale d'Ottawa?

Blakeney: D'abord, faire valoir nos positions. Bien sûr, nous sommes mécontents du contenu de ce budget, mais il y a aussi querelle entre le gouvernement et les sociétés. Le conflit se règlera d'abord entre eux. Nous pensons que dans les circonstances, cette taxe est injuste car les paiements faits à la province sont faits sur la valeur locative des ressources et la taxe fédérale est un fardeau additionnel.

Nous croyons que de soustraire ces paiements à la déduction est une mauvaise décision. C'est faux en comptabilité, c'est également faux en droit constitutionnel.

Mais nous n'avons pas l'intention d'intervenir pour le moment entre le gouvernement et les sociétés.

Q: Laissez-vous entendre que vous n'avez pas l'intention d'agir pour le moment, par le biais des élections générales ou d'une action devant les tribunaux?

Blakeney: Nous considérons toutes les possibilités, mais je ne voudrais pas donner à entendre que je songe à des élections prématurées ou à une action judiciaire précipitée.

Q: Plusieurs députés de l'Opposition, à Ottawa, ont laissé entendre que les dispositions budgétaires tendent à forcer les provinces à intervenir elles-mêmes dans l'exploitation des ressources naturelles. Cela serait-il?

Blakeney: C'est certainement là une des conclusions qui peuvent être tirées du budget. En effet, il sera de plus en plus difficile aux provinces de retirer des bénéfices appropriés de la mise en valeur de leurs ressources si cette exploitation doit être poursuivie par les sociétés privées. Il est difficile de ne pas s'en rendre compte à la lecture du discours de M. Turner.

Q: Une autre contre-mesure suggérée à l'Alberta et à la Saskatchewan serait d'augmenter le prix du pétrole. Le premier ministre Lougheed a déclaré qu'il ne le ferait pas, au moins cet hiver. Quelles sont vos intentions?

Blakeney: Je ne crois pas qu'il serait opportun de vous dire avec précision ce que je ferai de cette suggestion, mais je puis vous dire que, pour le moment, nous n'avons pas l'intention de relever le prix du baril de pétrole au-dessus de \$6.50.

C'est tout de même là une solution à envisager si nous voulons faire un examen complet des solutions à nos problèmes. Mais on ne me conseille pas actuellement d'agir en ce sens.

Q: Serait-ce là un type d'action qui conviendrait mieux à l'Alberta dont les ressources pétrolières sont plus étendues?

Blakeney: On peut raisonnablement le croire.

Q: En Saskatchewan, quel est l'avenir pour l'entreprise privée à la lumière de la politique fédérale en matière de pétrole et à la lumière également de l'établissement de votre propre société des pétroles, Saskoil?

Blakeney: Nous avons cru qu'il y avait certainement de la place pour l'entreprise privée. Nous avons tenté de veiller à ce que la marge de profits soit aussi bonne en 1974 qu'en 1973 et même meilleure qu'au cours des années précédentes. Nous avons voulu nous assurer que cela continuerait et qu'il y aurait là un champ suffisant de taxation pour le gouvernement fédéral. Cependant, le geste que se prépare à poser le gouvernement fédéral nous dérange et pourrait compromettre les chances de succès de l'entreprise privée.

Nous pensons que le gouvernement fédéral aurait pu s'entendre avec ces sociétés mais, tant que cette querelle subsistera, il n'y aura rien de bon pour l'industrie pétrolière dans notre province.

RIP



U Thant l'homme du Tiers-Monde

NATIONS UNIES — C'est l'un des grands hommes de bonne volonté que le bouddhisme a donné à la Communauté mondiale qui a disparu hier avec U Thant. Bouddhiste, il l'était profondément et, pourrait-on dire, de façon militante. La philosophie de cette grande religion de l'Asie a imprégné sa personne, sa vie privée, sa vie publique, ses convictions politiques de même que son action et ses positions en tant que secrétaire général des Nations-Unies pendant plus de dix ans. "Je considère ma religion, le bouddhisme, comme la plus belle et la meilleure religion du monde, cela ne m'empêche pas d'admirer et de respecter les autres grandes religions telles que le christianisme, l'islam et le judaïsme" disait-il fréquemment. C'est dans cet esprit qu'U Thant entretint des rapports étroits et confiants avec le pape Jean XXIII et donna son patronage au mouvement "Pacem in Terris". C'est dans cet esprit également qu'il reçut solennellement aux Nations Unies, en octobre 1965, le pape Paul VI.

Il est probable que l'humilité que lui inspiraient ses convictions personnelles, et son réalisme aussi quant au rôle et aux possibilités de l'ONU et son secrétaire général, l'auraient fait se récrier si on avait parlé de lui comme d'un grand homme d'Etat. U Thant, sans doute, a conféré, a conversé et a négocié avec tous les grands dirigeants de son époque. Ce fut non pas en tant que dirigeant politique nanti d'un mandat mondial mais toujours en tant qu'avocat plaidant la cause des vastes secteurs du genre humain qui aspirent à la paix, au progrès, au mieux-être et à la libre disposition de leur destin.

U Thant est allé jusqu'à menacer de démissionner en 1963 et 1964 en signe de protestation contre les bombardements américains au Vietnam. Il a désespérément mais vainement essayé de jouer un rôle dans l'orientation de la guerre du Vietnam vers un règlement politique négocié. Il n'a cessé de répéter que le conflit du Moyen-Orient serait terminé depuis longtemps si les résolutions des Nations Unies le concernant étaient respectées et appliquées.

Certains de ceux qui ont connu U Thant en tant qu'homme privé croient qu'il a disparu sans s'être libéré de l'obsession qui l'accablait depuis juin 1967: celle consistant à croire qu'il avait, par omission, une part de responsabilité dans le déclenchement de la guerre dans le Moyen-Orient en juin 1967. On lui a reproché d'avoir obtempéré trop vite à l'ordre de Nasser de retirer immédiatement la force d'urgence des Nations Unies qui formaient alors tampon entre l'Egypte et Israël dans la bande de Gaza et dans le Sinai. Il aurait dû, ont pu dire ses critiques, gagner au moins quelques jours en demandant une réunion du Conseil de Sécurité. U Thant s'est constamment et âprement défendu d'avoir ainsi failli à son devoir. A d'innombrables reprises il a souligné que les casques bleus étaient stationnés dans un territoire égyptien dont Nasser était le maître et qu'aucun texte juridique international n'était venu étayer et donner force exécutoire à ce qui n'était qu'un accord conclu d'homme à homme entre le chef d'Etat égyptien et Dag Hammarskjöld, le secrétaire général de l'époque, sur la présence de l'ONU dans une zone sensible du conflit israélo-arabe.

Contrairement à son prédécesseur, patricien suédois, fils de premier ministre et haut fonctionnaire plus que distingué, U Thant n'était pas conditionné par son milieu et sa formation au destin politique qui l'attendait. Issu d'une famille de petits propriétaires ruraux, il devint instituteur et se spécialisa avec succès dans la colonie britannique qu'était alors la Birmanie, dans l'enseignement de la langue anglaise. Il était directeur d'école lorsqu'il entra en 1947 au service du gouvernement de la Birmanie devenue indépendante et c'est en tant que spécialiste de l'information publique qu'il fut remarqué par U Nu, alors premier ministre. A la fois disciple et proche collaborateur d'U Nu, U Thant fut nommé représentant permanent de la Birmanie aux Nations Unies en 1957. Quatre ans plus tard, après la mort de Dag Hammarskjöld, un accord sur le choix de sa personne entre les quatre grandes puissances du Conseil de Sécurité le fit accéder au poste de secrétaire général des Nations Unies. Ce poste, U Thant l'avait voulu et il était le candidat du Tiers-Monde. A l'époque, la crise du Congo faisait rage. Aussi le nouveau secrétaire général se donna d'emblée deux tâches: mettre fin à cette crise, ce qu'il réussit dès 1963 et faire jouer l'influence du Tiers-Monde en faveur d'un règlement pacifique de la guerre du Vietnam, ce qu'il ne put réaliser.

U Thant s'est retiré de la scène internationale en 1971. Il était fatigué, sa santé était déjà précaire et il était désabusé. Dans les quelques années qui précédèrent sa retraite, il disait souvent que le secrétaire général des Nations Unies devait être autre chose qu'un bureaucrate galonné et jouer un rôle effectif dans les relations internationales. Il se hâta d'ajouter que les Nations Unies ne peuvent rien sans qu'il y ait accord entre les grandes puissances. Au soir de sa vie, U Thant a pu constater combien c'était vrai.

Traversiers Québec-Lévis On ignore quand sera rétabli le service aux automobilistes

par Benoit ROUTHIER
La Société des traversiers Québec-Lévis ignore quand ses bateaux pourront reprendre à leur bord les automobiles.

C'est depuis le 11 novembre au matin que ce service a été interrompu par suite d'une défectuosité à une roue d'engrenage dans le mécanisme de commande de la rampe d'accès du côté de Québec.

Le directeur adjoint de la société, M. Fernand Drolet, nous a dit, hier, que des ingénieurs sont allés constater les dégâts et que les pièces nécessaires au rétablissement de la rampe d'accès seront installées le plus tôt possible. Cependant, il ne peut donner de date puisqu'il ignore combien de temps il faudra pour recevoir les pièces.

Il est aussi question d'affaiblissement du quai du côté de Lévis. A ce sujet, M. Drolet a expliqué que des plongeurs sont allés étudier la situation, mais que leur rapport n'est pas encore parvenu aux autorités.

Donc, présentement la Société des traversiers est dans l'attente comme tout le monde, mais garde bon espoir de rétablir le service aux automobilistes dans un avenir pas trop éloigné.

Les piétons peuvent quand même se rendre à Québec par les bateaux-passeurs.

On peut dire que l'histoire des bateaux de la Traversée de Lévis n'est pas des plus glorieuses depuis l'édification de la société en 1969.

Surtout, la population de la Rive-Sud, et la clientèle en général, a vécu et vit encore des moments bien sombres.

Les bateaux ont cessé d'assurer la navette entre Québec et Lévis à l'automne de 1973 pour ne reprendre que le 22 mai dernier, le temps de se procurer de "bons" bateaux. Donc, ce fut tout un hiver où la clientèle dut faire le trajet Québec-Lévis par le pont Pierre-Laporte ou de Québec. A côté des automobilistes, les

piétons étaient transportés par la même route, en autobus!

Le grand jour arriva enfin. Le 22 mai 1974, le service des traversiers était rétabli.

La joie fut de courte durée puisque, le 26 juillet, la clientèle dut encore troquer le bateau pour l'automobile ou l'autobus, les employés ayant effectué un arrêt de travail.

Nouvelle joie le 10 septembre. Les navires se remirent en mouvement.

Deux mois plus tard, une fois de plus, la joie disparut. Et nous voilà rendus à la situation présente, au début de l'hiver.

Si l'adage "le passé est garant de l'avenir" est vrai, celui des bateaux-passeurs ne sera pas rose!

Et le maire de Lévis, M. Vincent Chagnon, aussi député libéral du comté du même nom, est quant à lui, assez pessimiste. Il a de "fortes appréhensions" que les usagers de la traversée ne soient obligés de faire comme l'hiver dernier, emprunter la route plutôt que le fleuve.

M. Chagnon se pose bien des questions sur la construction des quais entre autres, des navires aussi. Il s'interroge sur le matériel utilisé dans la construction de la rampe, et craint que celle de Lévis ne subisse, un jour, le même sort que celle de Québec.

Si vraiment existent des défauts de construction, on peut se demander entre autres choses pourquoi le ministère du Travail et de la Main-d'oeuvre n'intervient pas.

Le maire de Lévis prétend que le gouvernement de 1969 a agi trop vite, qu'il s'est trop pressé d'accorder des contrats. "Le projet n'a pas été assez mûri", dit-il.

Pourtant ce projet aurait mérité d'être bien préparé avant de passer au stade de la réalisation quand on en regarde les coûts. Le projet global, achat de bateaux,

construction des quais et rampes d'accès, aurait nécessité des dépenses de l'ordre de \$10,000,000. Il y eut aussi des améliorations qui ont dû être apportées aux navires.

Depuis longtemps, M. Chagnon espère la formation d'un front commun de la Rive-Sud pour protester contre la situation qui prive les citoyens de cette rive d'un moyen de transport d'importance.

Hier, il a encore réitéré ce souhait: un front commun des conseils municipaux, corps intermédiaires et mouvements populaires.

Le maire de Lévis est convaincu qu'un véritable front commun aiderait grandement à la découverte d'une solution rapide.

Entre-temps, la Société des Traversiers a changé de président. M. Denis Vandry a quitté son poste le 1er novembre et c'est un ingénieur au Conseil des ports nationaux de Québec qui l'a remplacé depuis le milieu de la semaine dernière, M. Marcel Latouche.

Desjardins dit qu'il démissionne "dans l'intérêt des travailleurs"

par Jean MARTEL

M. André "Dédé" Desjardins a remis aux dirigeants de la FTQ sa démission comme directeur général du Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ-construction) et comme vice-président de la Fédération des travailleurs du Québec.

Dans un communiqué remis à la presse, hier, M. Desjardins déclare: "C'est dans l'intérêt des travailleurs de la construction et du mouvement syndical que je remets ma démission de tous les postes que j'occupe dans le mouvement. Dans les conditions actuelles, je crois qu'il est dans l'intérêt des travailleurs que je parte."

Le nom de M. Desjardins a été mentionné plusieurs fois devant la Commission d'enquête présidée par le juge Cliche. La commission a déjà indiqué qu'elle soupçonnait M. Desjardins d'être relié à des éléments criminels.

Agent d'affaires et gérant d'affaires du syndicat des plombiers avant d'accéder à des postes actuels, M. Desjardins fut récemment acquitté d'une accusation de conspiration en vue d'extorquer \$47 millions de la Commission de l'Industrie de la construction, le 14 juin dernier.

M. Desjardins doit encore faire face à des accusations d'extorsion en rapport avec cette affaire. Un premier procès sous ce chef s'est terminé sur un désaccord du jury.

Soulignons qu'il ne s'agit pas là de la première démission au sein de la FTQ-construction depuis le début de l'enquête; le gérant d'affaires de la section 791 du Syndicat des opérateurs de machinerie lourde, M. Robert Meloche, a déjà remis sa démission à la suite de son témoignage devant la Commission.

Commentant la démission de M. Desjardins, le président de la Fédération des travailleurs du Québec, M. Louis Laberge, a déclaré qu'il s'agissait là d'un geste courageux pris dans l'intérêt des travailleurs.

"La décision d'André Desjardins de démissionner de ses fonctions syndicales n'est pas un aveu de culpabilité pour qui que ce soit. A mes yeux et aux yeux des autres dirigeants de la FTQ, André Desjardins a été un grand leader syndical. Il est aujourd'hui victime d'une industrie où les travailleurs et leurs représentants syndicaux doivent se débattre contre un système de corruption installé par les entrepreneurs et les politiciens."

M. Laberge a ajouté que M. Desjardins était en total accord avec le "grand ménage" que la FTQ entreprendra dans les syndicats de la construction par la mise en tutelle du Conseil provincial des métiers de la construction.

C'est d'ailleurs, en fin de semaine que cette mise en tutelle sera décidée officiellement à l'occasion d'un congrès extraordinaire.

M. Laberge a poursuivi: "La Commission Cliche a mis le doigt sur des problèmes sérieux au sein du syndicalisme dans la construction. Elle doit cependant aller au fond des choses. Elle doit enquêter avec autant d'acharnement du côté des entrepreneurs et des politiciens qui entretiennent dans la construction un système d'insécurité et de corruption qui leur permet d'abuser des travailleurs comme ils l'entendent."

Pas de remplaçant
Selon M. André Leclerc, directeur de l'action politique à la FTQ, il ne semble pas qu'un remplaçant

soit nommé pour occuper le poste de M. Desjardins. La mise en tutelle impliquerait plutôt la nomination d'un tuteur dont les pouvoirs seraient plus étendus que ceux que détenait M. Desjardins.

Des élections pour remplacer le démissionnaire seraient décrétées plus tard, au moment opportun.

Bonne intention

Appelé à commenter la décision de M. Desjardins, le président de la CSN-construction, M. Michel Bourdon, a déclaré que l'intention de la FTQ de procéder à "l'opération nettoyage" était positive et bonne pour les travailleurs de la construction.

Toutefois, il ne faut pas en rester à l'étape des intentions. Il faut que cela donne des résultats

concrets. "Ce sera d'après les actes que nous verrons si le système a changé."

"Par exemple, nous verrons si l'intimidation dont les travailleurs de la CSN sont victimes sur les chantiers des Jeux olympiques de la part de deux syndicats de la FTQ — la section 134 (menuisiers) et la section 791 (opérateurs de machinerie lourde) — vient à cesser ou non."

D'autre part, M. Bourdon a ajouté que le départ de quelques hommes ne change pas nécessairement le système de corruption. Or, c'est ce système qui doit changer. "Une hirondelle ne fait pas le printemps", a-t-il dit.

Il a ajouté que, si la FTQ avait fait le ménage il y a deux ans, la situation dans le secteur de la construction ne serait pas gâtée comme elle l'est actuellement.

La démission de "Dédé" ... (Suite de la première page)

vont inciter la FTQ à une "vigilance inouïe". "On a eu une leçon à nulle autre pareille. La FTQ ne sera plus jamais la même. On va devenir très très vigilant, sans toutefois, d'ajouter M. Daoust, se transformer en policier ou en enquêteur."

Témoignages incriminants

Le nom de Desjardins a été maintes fois mentionné par des témoins l'associant plus ou moins directement à des actions illégales.

La commission aura sans doute des questions à lui poser touchant la transaction, en 1971, du Club Cherrier par l'Association sportive de la section 144 des plombiers. Il a en effet reçu, au cours des douze derniers mois, la somme de \$60,000 de cette union, dont il a déjà été gérant d'affaires avant de devenir directeur général du Conseil provincial des métiers de la construction.

Cette somme de \$60,000, qui n'apparaît pas dans la comptabilité de la section 144, aurait été donnée, dit affirmé des témoins, pour rembourser un prêt que Desjardins aurait consenti au syndicat pour l'achat du Club Cherrier. Il a cependant été révélé que ce club avait été payé \$15,000 comptant et le reste contre une hypothèque de \$38,000. Même si rien de ce prêt n'apparaît dans les livres syndicaux, M. Desjardins n'aurait donc pu prêter à ce moment qu'au plus \$15,000.

Il aurait également participé à des négociations avec des entrepreneurs pour obtenir des paiements au nom de l'étiquette syndicale, paiements que la commission juge illégaux. Seulement au

cours de l'année dernière, le "fonds sportif" des plombiers s'est enrichi de plus de \$300,000, en plus d'un certain nombre d'autres chèques qui ont été encaissés directement et dont on ne sait trop où cet argent est allé. Les \$60,000, qui auraient été remis à M. Desjardins, provenaient précisément de ces campagnes.

Un témoin à charge de la commission et indicateur de police, André Renaud, a affirmé de plus que M. Desjardins aurait autorisé le saccage de LG-2, comme d'ailleurs Robert Meloche et René Mantha, de la section 791 des opérateurs de machinerie lourde. Il semble cependant que l'opération, menée par Yvon Duhamel (emprisonné pour 10 ans), aurait dépassé largement le plan prévu. C'est d'ailleurs à la suite de ces événements que la section 791 a été mise en tutelle et que René Mantha, l'assistant de Robert Meloche, a été obligé de démissionner.

Meloche a lui-même annoncé sa démission au moment où la commission venait de prouver notamment qu'il avait reçu des pots-de-vin d'entrepreneurs.

Le gérant d'affaires des plombiers (section 144), Reynald Bertrand, devrait lui aussi remettre prochainement sa démission après la révélation de la commission le reliant directement au "shylocking" (prêt usuraire).

Le Conseil provincial des métiers de la construction (FTQ) est maintenant sans directeur. Après être devenu tuteur de l'Union internationale des opérateurs de machinerie lourde (791), le Conseil provincial est lui-même mis en tutelle par la FTQ.

Cegep: des...

(Suite de la première page)

demandes de prêts commencent tout juste à parvenir aux élèves, alors que, l'an dernier, ils savaient à quoi s'en tenir dès le 29 septembre.

Des appels

Ces retards, de même que les erreurs de calculs et les restrictions du ministère expliquent évidemment le mécontentement des élèves. Elles expliquent aussi les appels que professeurs et parents leur accordent spontanément.

Dans un télégramme, adressé au ministre de l'Éducation, M. François Cloutier, la Fédération des associations de parents des Cegep du Québec demande que la distribution des prêts et bourses se fasse dès les premiers mois de l'année scolaire. Elle demande aussi que soient révisés les critères d'admissibilité en réévaluant les normes de la participation financière des parents et des collégiens. Enfin, la Fédération veut que le ministère prévoit de nouveaux mécanismes de financement indexés au coût de la vie.

Cela revient, en somme, aux demandes des élèves... sauf que ceux-ci ont décidé, pour faire bouger le ministre, de recourir au boycottage des cours.



CONCOURS
c'est fête jusqu'aux fêtes
AU MAIL ST-ROCH
DU 11 NOVEMBRE AU 24 DÉCEMBRE
\$12,000
EN PRIX

\$1,000
EN ARGENT COMPTANT CHAQUE SEMAINE

UN GROS LOT + 45 AUTRES PRIX
SERONT ATTRIBUÉS LA VEILLE DE NOËL

RÈGLEMENTS

LE CONCOURS C'EST FÊTE JUSQU'AU FÊTES SE TERMINE LA VEILLE DE NOËL PAR LE TIRAGE AU SORT DU GROS LOT ET DES NOMBREUX AUTRES PRIX. PARMIS TOUS LES BONS DE PARTICIPATION DÉPOSÉS DANS LES BOÎTES CONCOURS AU COURS DES 6 SEMAINES DE LA PROMOTION.

LES GAGNANTS DEVRONT RÉPONDRE À UNE QUESTION METTANT À L'ÉPREUVE LEURS CONNAISSANCES GÉNÉRALES.
UN SEUL GAGNANT PAR FAMILLE.

TOUS PEUVENT PARTICIPER À CE CONCOURS, SAUF LES MARCHANDS DU MAIL. LES MEMBRES DE LA CORPORATION DU MAIL ST-ROCH AINSI QUE LES EMPLOYÉS DE SON AGENCE DE PUBLICITÉ.

DEMANDEZ VOTRE BON DE PARTICIPATION CHEZ VOS MARCHANDS PRÉFÉRÉS DU MAIL ST-ROCH À CHACUN DE VOS ACHATS.

GAGNANT 1ÈRE SEMAINE MME ACHILLE HUARD
715, rue Monk, Québec
2ÈME SEMAINE LUCILLE D. DESROSÍERS
381, 25ième rue, Québec.



SI VOUS ÊTES UN MARCHAND EXIGEANT ET PROGRESSIF VOUS VOUDREZ SÛREMENT VOUS JOINDRE À

Sears

MAGASIN A RAYONS

CASTOR - BEAVER

QUINCAILLERIE, MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION
37,800 PIEDS CARRÉS



MAGASIN D'ALIMENTATION
32,400 PIEDS CARRÉS



LA SOCIÉTÉ DES ALCOOLS DU QUÉBEC

ET LES 135 MAGASINS QUI FERONT NOTRE CENTRE D'ACHATS PLUS LA "GALERIE DES NATIONS" AVEC SES 26 BOUTIQUES ET LES 6 RESTAURANTS DU COIN DES GOURMETS

près de 2000 personnes travailleront dans notre centre

Locaux disponibles pour certains commerces
628-3633

Montréal Trust
529-0981

Maintenant en location 60,000 pieds carrés d'espace à bureau (2e étage)

si vous n'êtes pas des nôtres, vous nous manquez; mais vous, vous manquez beaucoup plus parce qu'avec nous les idées se transforment en réalité



JADIS



une nouvelle conception de centre d'achats régional

un mariage harmonieux de l'élégance raffinée d'autrefois et du génie créateur d'aujourd'hui. situé à Charlesbourg, dans le Québec métropolitain

La Coop des Deux-Rives cherche à éviter la tutelle

par Marcel COLLARD

Menacée d'être prise en tutelle par la Fédération des magasins Coop pour des chèques de \$150,000 retournés avec la mention "provision insuffisante" et tiraillée par la situation déficitaire des Cooprix de Sainte-Foy et de Lévis, la Coopérative de consommation des Deux-Rives a décidé, hier soir, de prendre les grands moyens, malgré certaines protestations.

La situation décrite aux quelque 250 membres de la coopérative, lors d'une assemblée à l'école polyvalente de Charlesbourg, a provoqué le procès de l'administration chez les délégués de Sainte-Foy qui eurent souhaité un sursis de six mois avant de recourir à la fédération.

La décision

Les membres ont décidé de conserver le Cooprix de Charlesbourg où la rentabilité est démontrée et de vendre à la fédération ceux de Sainte-Foy et de Lévis. La fédération achèterait les deux magasins pour le montant de l'inventaire et du mobilier et s'engagerait à les revendre dans les 12 mois, aux mêmes conditions, après avoir tenté

de les renflouer grâce à ses services de commercialisation et de promotion.

Durant ce temps, la Coopérative des Deux-Rives verrait à créer deux coopératives à Sainte-Foy et à Lévis qui pourraient ensuite prendre la relève. Les négociations vont de moins dans ce sens.

La réaction

Dans les faits, cette décision en apparence unanime, a soulevé l'indignation des gens de Sainte-Foy. Ils n'étaient que 52 délégués pour réclamer la prise en charge de leur Cooprix contre l'écrasante majorité des 194 membres provenant de Charlesbourg, désireux de refiler à la fédération les deux Cooprix ayant grevé à un degré aussi alarmant les finances de leur propre magasin.

Depuis un mois, à Sainte-Foy, un comité d'action avait été formé pour effectuer la remontée coopérative sur quatre plans: l'information, l'éducation, la situation financière et le concept Cooprix.

Ils voulaient six mois!

Dans leurs récriminations contre la coopérative, Mme Nicole Blouin et M. Raymond Laliberté ont rappelé que les Cooprix ont été parachutés à Sainte-Foy et à Lévis, sans égard aux gens en place, sans consultation, dans l'oubli des principes coopératifs et dans des locaux loués à prix fort.

Au mois de mai 1974, l'assemblée générale rejetait l'idée de scinder la coopérative en trois unités, de façon à ce que chacun, dans son milieu, fasse un effort pour le relèvement économique des Cooprix.

Maintenant, comme l'a fait M. Laliberté, les administrateurs se font accuser d'inertie et de mauvaise gestion.

Le problème

A Charlesbourg, à partir d'une coopérative vieille de 30 ans, on a implanté un Cooprix où les ventes ont

atteint \$5,031,248 au cours de la dernière année. Comparons-le aux deux autres magasins, à partir des rapports financiers de l'année se terminant le 28 septembre 1974. (voir le tableau)

On constate qu'avec une superficie de plancher d'environ 15,000 pieds carrés, le magasin de Charlesbourg consacre 9.5 pour cent aux frais d'exploitation, comparativement à Sainte-Foy, 13.7 pour cent pour 28,000 pieds carrés et 16.6 pour cent, à Lévis, pour 23,000 pieds carrés.

Des dettes et des déficits

Si les frais sont plus élevés à Sainte-Foy et à Lévis, Charlesbourg, malgré certaines périodes plus difficiles, termine son année avec un excédent (ou profit) de \$93,349, comparativement à des déficits de \$89,766 et \$117,181 pour les deux autres magasins. Au bout du compte, c'est donc un déficit de \$113,698 qui couronne l'année.

Bien triste couronne en effet puisque la situation est précaire. Selon M. Laval

Grondines, la coopérative à plus de \$600,000 de dettes, dont \$480,000 à la fédération. Le compte de banque est au débit pour quelque \$100,000.

Comble de malheur, trois chèques, au montant total de \$147,113, ont rebondi à la fédération avec la mention "provision insuffisante".

Conséquence, le 18 novembre, la fédération a envoyé un avis, signifiant dans les termes du contrat avec la coopérative, qu'elle peut, dans les 15 jours, décréter la tutelle.

Malgré tout...

Après avoir menacé de retirer l'appui des quelque 3,000 consommateurs sur les 8,000 membres de la coopérative dans leur secteur, les représentants de Sainte-Foy ont refusé de lancer la serviette. Le comité d'action doit se réunir, a confié la responsable, Mme Nicole Blouin, pour analyser le résultat du vote influencé majoritairement pour les gens de Charlesbourg et préparer une riposte.

D'ailleurs, Mme Blouin, membre du conseil d'administration de la coopérative, a eu toutes les peines du monde, en raison du barrage des procédures, à faire valoir le rapport minoritaire contre les recommandations.

Baillon

Le président de la coopérative, M. Yvon Hamel, avait appuyé au début la proposition visant à limiter le débat, affirmant que cette mesure empêcherait les opposants à imiter la technique du filibustier, de façon à gagner du temps. La proposition de clô-

ture, à 23h30, eut l'effet d'une guillotine... Reste à savoir si un tel débat peut être clos!

Une autre épine n'est pas encore retirée. Comme l'a mentionné un intervenant, le Cooprix de Charlesbourg vogue allègrement, souffrant d'aucune concurrence dans un rayon assez respectable. L'ombre des grandes chaînes d'alimentation plane sur son avenir; résistera-t-il là où l'entreprise capitaliste a causé en bonne partie l'échec des Cooprix à Sainte-Foy et à Lévis? Cela, il faudra bien l'envisager un jour.

	Charlesbourg	Sainte-Foy	Lévis
vente	\$5,031,248—100 %	\$3,439,461—100 %	\$1,680,082—100 %
coût des marchandises	4,405,824—87.6%	2,982,651—86.8%	1,482,229—88.2%
trop-perçu brut	625,424—12.4%	456,810—13.3%	197,853—11.8%
frais d'exploitation	475,177—9.5%	470,378—13.7%	278,297—16.6%
trop-perçu avant impôt	225,303—4.4 moins	30,167—0.9 moins	104,598—6.2%

AS-TU VU ÇA?

\$5200.00

à PLACE NOTRE-DAME
1875, RUE NOTRE-DAME, ANCIENNE-LORETTE

Cagnant du 22 novembre 1974: M. Roger Morel \$100

Demandez votre coupon de participation avec les règlements chez les marchands de Place Notre-Dame.

Pas de compagnies pour les Cooprix

La Fédération des magasins Co-op a renoncé à former des compagnies pour administrer les nouveaux Cooprix.

D'abord, a-t-on appris, le ministère des Institutions financières, Compagnies et Coopératives, n'aurait pas toléré que le nom de "coopérative" soit conservé pour désigner une compagnie. Deuxièmement, à l'endroit où la fédération voulait instaurer cette nouvelle formule, soit à Chicoutimi, les gens n'en voulaient pas.

Le gestionnaire des Cooprix au sein de la fédération, M. Jean-Claude Sauvageau, a confirmé au SOLEIL, hier soir, que le projet avait été soumis aux membres de la coopérative à Chicoutimi et qu'il a été rejeté malgré les difficultés de recrutement.

Selon M. Sauvageau, même si le projet de Cooprix tarde à se réaliser, depuis deux ans à Chicoutimi, on avait recueilli à peine \$35,000. Le projet nécessite un investissement de \$600,000.

Pour remédier à cette difficulté, la fédération ouvrira un Cooprix à son compte, et, dans l'avenir, les membres de la coopérative auront la possibilité de négocier un contrat d'association, lui permettant d'administrer elle-même l'entreprise.

La nouvelle annoncée en premier par LE SOLEIL et voulant que la fédération implante la formule des compagnies pour l'administration des futurs Cooprix, avait soulevé une certaine inquiétude, il y a quelques jours. On craignait que la fédération étende la formule dans les Cooprix en difficulté, comme c'est le cas à Sainte-Foy et à Lévis.

Examen urgent d'importations

OTTAWA (PC) — Le ministre de l'Industrie, M. Alastair Gillespie, a demandé un examen urgent de certaines importations pour s'assurer qu'elles ne portent pas préjudice à l'industrie canadienne du textile.

Répondant, en Chambre, à une question de M. Adrien Lambert, CS-Bellechasse, il a dit que la Commission du textile et de vêtement procéderait incessamment à l'examen de certains produits.

Cette commission est en effet chargée de la réglementation des importations de textiles, et, le cas échéant, peut recommander des sanctions à savoir des quotas.

Bilinguisme à Mirabel

OTTAWA (PC) — Au ministère des Transports, on estime que cela va coûter environ un million et demi de dollars pour faire traduire en français tous les manuels qu'exigera à Mirabel l'utilisation d'un nouveau système de contrôle du trafic aérien, système qui est connu sous le sigle de JETS — Joint Enroute and Terminal System.

l'aliberté

BULLETIN SPECIAL



Y'a pas d'erreur! Vous allez sauver des piastres en profitant de la grande Vente d'entrepôt jeudi, vendredi et samedi, chez Laliberté au cœur du Mail St-Roch.

Venez me voir au magasin durant ces trois jours extraordinaires. On fera un brin de causette ensemble. J'aurai des surprises à vous annoncer et vous aurez peut-être la chance de gagner l'un des nombreux bons de \$5. à \$25. que j'attribuerai à tous les quarts d'heure au moyen de la roue de fortune.

Tous les rayons du magasin offrent des aubaines incroyables: Pour dames, des robes courtes à 1.99 et des robes longues à 4.99 - Pour hommes, des complets à \$15. - Pour garçons, des cagoules de ski à \$2.00 et pour fillettes un lot de blazers, pantalons et blouses à \$1.00 - Des lampes de toutes sortes à sacrifier moitié prix. Pour en savoir davantage sur cette magistrale Vente d'entrepôt, lisez mes deux autres messages en page A-11 et D-11 de ce journal. Ça vaut la peine!

Claude Mucier

VENTE \$ AVANT \$ INVENTAIRE



LAVE-VAISSELLE
Modèle SC661J

Cycles de lavage: Super-récurage, Normal, Porcelaine et cristal, économique - deux vitesses de lavage: vigoureuse et délicate - Broyeur d'aliments mous - Distributeur de détergent automatique - Intérieur "Tuff-tub" - Commandes à boutons-poussoir - Dessus fini cerisier. Couleurs: blanc, avocat, jaune moisson.

SPECIAL AVANT INVENTAIRE



LAVE-VAISSELLE
Modèle SC861J

Lavage en profondeur à trois niveaux - Deux vitesses de lavage: vigoureuse et délicate - Distributeur de détergent automatique - Doseur d'agent de rinçage - Broyeur d'aliments mous - Intérieur "Tuff-tub" - Raccord universel "Faucet-Flo" - Commandes à boutons-poussoir. Dessus fini cerisier. Couleurs: blanc, avocat, jaune moisson

SPECIAL AVANT INVENTAIRE



LAVE-VAISSELLE encastré
Modèle SD 861J

Cycles de lavage: Super-récurage, normal, porcelaine et cristal, économique - Doseurs jumeaux de détergent - chauffe-assiette • Broyeur d'aliments mous • Intérieur "Tuff-Tub" - Porte-vaisselle ajustable "Dial-A-Level" - Commandes à boutons-poussoir • Couleurs disponibles: blanc, avocat, jaune moisson, cuivre ombré.

SPECIAL AVANT INVENTAIRE

SERVICE D'USINE PAR LES EXPERTS



LESSIVEUSE
No W7300

2 vitesses de lavage-essorage au choix - 6 températures de lavage-rinçage au choix - réglage variable de niveau d'eau - capacité de charge de 16 lb - Cycles: pressage permanent / normal / tissus délicats / trempage / lavage supplémentaire - piège à charpie / filtre de recirculation - pieds autoniveleurs à l'arrière - équilibrage automatique de la charge - interrupteur de sécurité sous le couvercle

SPECIAL AVANT INVENTAIRE

MISE DE COTE POUR NOEL

PARADIS du BIJOU

53, AVENUE PLANTE - VILLE VANIER - TEL.: 527-8317

STATIONNEMENT FACILE

2 ETAGES DE MEUBLES POUR MIEUX VOUS SERVIR

La SQ de l'Etape veut des véhicules plus adéquats

par Guy DUBE

Même si 35 personnes sont mortes accidentellement dans le parc des Laurentides, de-

Bienvenue aux gens de langue française

OTTAWA (PC) — Le gouvernement canadien entend prendre toutes les dispositions nécessaires pour accroître le nombre des immigrants de langue française, a déclaré hier, dans une interview, le ministre de l'Immigration, M. Robert Andras. Le gouvernement, a ajouté M. Andras, projette d'ouvrir plus de bureaux d'immigration dans les pays francophones, il veut que des fonctionnaires voyagent dans les pays de langue française pour y trouver des immigrants et il entend à ces fins coopérer avec le gouvernement du Québec.

Le ministre a dit également que les immigrants, quelle que soit la langue qu'ils parlent, devront être capables d'occuper des emplois au Canada.

Le gouvernement prépare actuellement diverses modifications aux lois sur l'immigration.

Appel des ingénieurs de l'Hydro à Trudeau

Le Syndicat professionnel des ingénieurs de l'Hydro-Québec apporte sa voix aux nombreux appels émanant des différents groupes constitués du Québec en faveur des Haïtiens dont la déportation est en cours.

Dans deux télégrammes adressés hier, respectivement à MM. Pierre Elliott Trudeau, premier ministre du Canada, et à Jean Bienvenue, ministre québécois de l'Immigration, le Syndicat demande dans le premier cas "de régulariser pour des motifs humanitaires la situation des Haïtiens et Haïtiennes actuellement en résidence illégale au Canada et de prendre les mesures nécessaires pour suspendre les arrêts de déportation en cours".

Soulignant que "les procédures entreprises actuellement par l'Immigration canadienne à l'égard de quelque 1.500 Haïtiens placent dans une situation plus que tragique ces compagnons et ces travailleurs que nous avons appris à apprécier", le Syndicat professionnel des ingénieurs de l'Hydro-Québec estime que sa demande en faveur d'un arrêt des déportations des Haïtiens "est exigée non pas tant pour maintenir la réputation canadienne de non-racisme, non pas tant pour corriger la sous-représentation de l'immigration francophone, mais bien parce que le Canada a toujours vu son rôle international comme celui d'un porteur de la paix, de la justice, de la compassion et qu'il s'agit ici de vies humaines".

Dans le télégramme adressé au ministre québécois de l'Immigration, les membres du Syndicat demandent l'appui du ministre à la cause des Haïtiens, parce que "Nous pensons qu'en tant que ministre québécois de l'Immigration vous pouvez contribuer à amener un dénouement heureux à cette situation qui nous touchent profondément. C'est alors seulement que nous pourrions dire que, dans le domaine de l'Immigration, notre ministre québécois a un rôle à jouer, parce qu'il se fait l'écho de nos aspirations et de nos attachements".

Réunion

OTTAWA (PC) — La menace de déportation à laquelle font face des Haïtiens présentement au Canada sera au nombre des principales questions que l'on étudiera à une réunion qui aura lieu à Ottawa les 7 et 8 décembre et qui groupera des représentants d'Eglises, de syndicats et de diverses autres associations. La réunion sera connue sous le nom d'Assemblée pour une nouvelle politique étrangère. L'un des organisateurs, le professeur James Steele, de l'Université Carleton, dit qu'il attend de 200 à 300 délégués. Les réunions plénières seront présidées par Yvon Charbonneau, président de la Centrale des enseignants du Québec et par Chester Ronning, diplomate à la retraite.

puis le 1er janvier dernier, les automobilistes continuent quand même à jouer aux imprudents, à un point tel qu'un fou du volant a été intercepté, hier. Il circulait à 85 milles à l'heure sur la glace vive...

"Ils sont fous!", nous relatait le sergent McGrath, du poste de la SQ de l'Etape, hier, soulignant que l'attitude des automobilistes est d'autant plus incompréhensible que la plupart sont prévenus d'une surveillance étroite dès leur entrée dans le parc.

La phobie des 19 policiers de l'Etape ne repose pas

seulement sur cette meute d'automobilistes imprudents, mais également sur un manque flagrant d'équipements spéciaux dont devrait être pourvu tout poste isolé de la Sûreté du Québec.

Les policiers déplorent en effet que le gouvernement ne mette pas à leur disposition des véhicules à quatre roues motrices ainsi que des motoneiges, le seul moyen de locomotion sûr pour les jours de grande tempête.

Une demande en ce sens doit être adressée ces jours-ci aux autorités concernées par

le sous-officier responsable du poste de l'Etape.

Contrairement aux autres postes qui sont favorisés par des municipalités ou des villes voisines, celui du parc des Laurentides est totalement isolé de tout centre important, sur une distance de 142 milles de route (de Stoneham à Laterrière, et de l'intersection à Méry).

Le sergent McGrath a également fait remarquer que les policiers qui se sont rendus sur les lieux de l'autobus accidenté, dimanche soir, ont pris une bonne heure pour

faire 45 milles de route, à cause de l'état de la chaussée. A leur arrivée, tous les blessés étaient déjà partis...

Il a souligné que cet accident n'était pas causé par une imprudence de la part du chauffeur, mais plutôt au verglas qui recouvrait la chaussée.

On sait que les différents corps policiers se prévalent de plus en plus des services de "skidoozers" (chenillettes) pour affronter les intempéries de l'hiver québécois.

Tel est le cas, entre autres,

des municipalités de Sainte-Foy, Charlesbourg, et même de la Sûreté du Québec (Rive-Sud de Québec). Pour leur part, les policiers de la capitale ont à leur disposition un

immense véhicule à quatre roues motrices (qui dessert les quartiers Neufchâtel, Du Berger et les Saules) et quelques petites jeeps pour les besoins locaux.

Enfin, en dernier recours, l'Armée est toujours présente, avec quelques véhicules spéciaux "passe-partout", pour les municipalités qui en font la demande.

Macquarrie n'avait pas envie de rire

OTTAWA (PC) — Le député conservateur Heath Macquarrie est un homme jovial, mais il n'avait nullement envie de rire quand il a parlé aux Communes hier. Il a alors déclaré que les indices de la venue d'une nouvelle crise économique sont bien clairs,

mais que certains gouvernements, notamment ceux d'Ottawa, de Londres et de Washington, ne semblent pas les voir.

En 1929, on disait que les choses allaient se tasser, pourtant la situation n'a cessé de s'aggraver, nous avons eu

la crise économique, on se conduit comme en 1929, a-t-il soutenu.

Agé de 55 ans, le député Macquarrie est politicien. Il représente une circonscription de l'Île du Prince-Edouard.

**Bougrement intéressantes
CES 35 BOUTIQUES**

**PLACE
BOURG-ROYAL**

**en connaisseur
le Père Noël
vous suggère
PLACE BOURG-ROYAL**

1010 EST, 80^e RUE,
CHARLESBOURG



Invitation

A PARTICIPER AU TIRAGE DE CETTE

MERCURY **Bobcat** RUNABOUT

Avec tout achat effectué chez les marchands participants un coupon vous sera remis et vous donnera droit au tirage, le 24 décembre prochain.

OUVERTURE

DU 1er MAGASIN

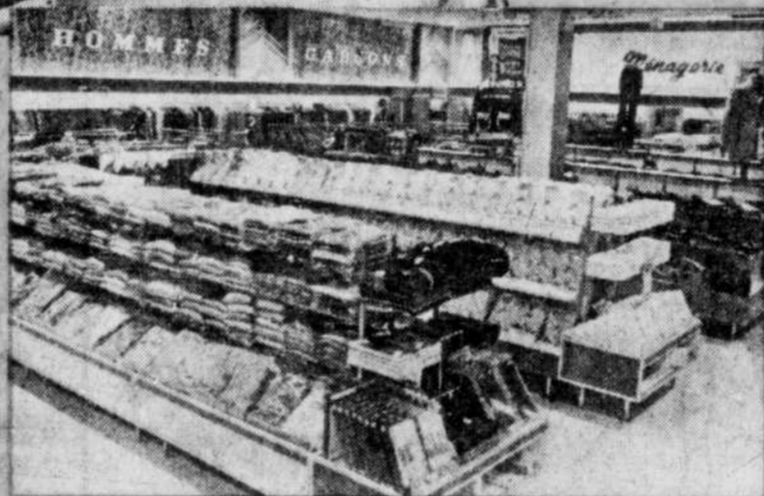
CONTINENTAL



**CONTINENTAL
30 RAYONS
POUR MIEUX
VOUS SERVIR**

**CONTINENTAL
C'EST UN CENTRE
DE L'ECONOMIE**

**CONTINENTAL
HABILLE TOUTE
LA FAMILLE**



DEMAIN

**LE
27**

**NOV.
DES**

10h.00

A.M.

**LE
MAGASIN
EST
EN FETE!**



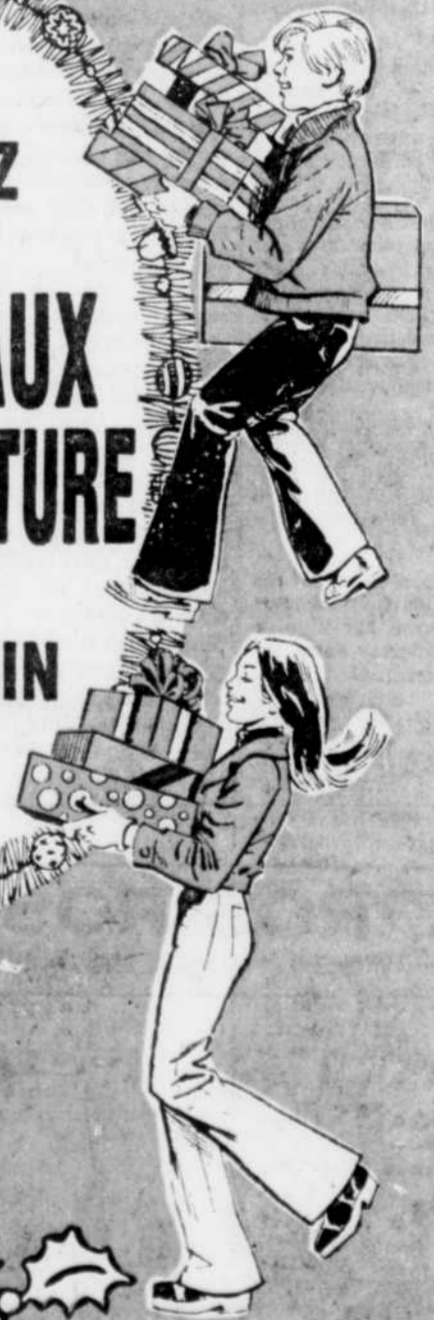
PROFITEZ DE CETTE OCCASION, POUR FAIRE VOS EMPLETTES DES FETES

**Chez Continental
on retrouve:**

- Rayon pour la décoration des Fêtes
- Vaste département pour les jouets
- Restaurant
- Chaussures pour toute la famille
- Lingerie, vêtements de base, literie
- Bijoux
- Quincaillerie
- Boutique de musique
- Lingerie, dame et demoiselle
- Département homme et garçon
- Cosmétiques
- Couture
- Confiserie
- Boutique de cadeaux
- Pet shop
- Etc.



**VOYEZ
NOS
SPECIAUX
D'OUVERTURE
EN
MAGASIN**



Chez Continental, on y retrouve... à peu près tout

MAGASIN

CONTINENTAL

1010, 80e RUE EST, PLACE BOURG-ROYAL — CHARLESBOURG



Les consultations canado-américaines sur le commerce du bétail débutent demain

WASHINGTON (PC) — Les consultations canado-américaines en vue de résoudre la querelle sur le commerce du bétail entre les deux pays, doivent débuter à Washington demain matin. La première rencontre n'aura toutefois pas lieu au niveau ministériel, comme le Canada en avait exprimé le désir.

Un porte-parole de la Maison-Blanche a révélé hier que la rencontre sera présidée par Julius Katz, secrétaire

d'Etat adjoint aux affaires économiques.

On ne connaît pas encore la constitution de la délégation canadienne. Avec un secrétaire-adjoint comme président, il est peu probable que le Canada, à ce stage-ci du moins, soit représenté par un ministre.

Le ministre Eugene Whelan, qui avait réclamé des consultations immédiates la semaine dernière, après que le président Ford eut imposé

des restrictions sur les importations de bétail canadien, avait alors fait savoir qu'il était prêt à se rendre à Washington ou à y déléguer le ministre Alastair Gillespie, du Commerce.

Un porte-parole du secrétaire d'Etat américain a révélé que la formation de la délégation américaine n'est pas encore définitive mais que chaque agence gouvernementale est anxieuse d'y être représentée. Un autre fonctionnaire

a précisé que le Canada sera probablement représenté par les ministères de l'Agriculture, des Finances, des Affaires extérieures et du Commerce.

La limitation américaine des importations de bétail canadien, imposée après que le Canada eut plafonné ses importations de bétail américain à la moyenne des cinq dernières années, sera probablement au centre des entre-

tiens Ford-Trudeau, lorsque le premier ministre canadien visitera Washington le 4 décembre prochain.

Le plafond américain est plus lourd que celui affiché par le Canada et est rétroactif au 12 août dernier, date d'entrée en vigueur des restrictions canadiennes. On prévoit que les restrictions de Washington coûteront \$109 millions aux producteurs canadiens, la première année.

A son avantage

Cette vache est maligne comme un singe. Elle montre aux acheteurs ses vrais charmes: sa viande. Cette scène a été croquée, en fin de semaine, à la Foire d'hiver de Toronto.

Les agriculteurs ne veulent plus être des pères Noël

HAMILTON (PC) — Le président Gordon Hill de la Fédération des Agriculteurs de l'Ontario a affirmé hier que les producteurs agricoles ne peuvent plus jouer le rôle de père Noël auprès des consommateurs.

Il a ajouté que le consommateur doit s'attendre à payer des prix plus élevés pour permettre aux agriculteurs et aux autres ouvriers de l'industrie alimentaire de jouir du même standard de vie que ceux occupant d'autres emplois.

Prononçant une allocution à l'ouverture du congrès de la Fédération, M. Hill a rappelé que les agriculteurs quittent la terre s'ils ne reçoivent pas de meilleurs revenus pour leur travail, ce qui réduirait considérablement la production, dans un secteur qui manque déjà gravement de main-d'oeuvre.

"Il nous faut savoir immédiatement si nos jeunes peuvent investir dans l'agriculture, en sachant qu'ils ne deviendront pas des citoyens de deuxième classe."

Demande de hausse de tarifs dans les chemins de fer

L'association des chemins de fer du Canada a déposé, hier, devant la Commission canadienne des transports une demande de hausse de ses tarifs pour le transport de marchandises sèches.

L'augmentation moyenne demandée par l'Association, qui regroupe les 11 compagnies canadiennes de chemin de fer, est de 25%. Cela représentera des revenus supplémentaires annuels d'environ \$100 millions dont le CN et le CP, les deux plus importantes compagnies, s'accapareront la plus grande part.

Cette augmentation entrera en vigueur le 1er janvier prochain à moins que la Commission canadienne des transports n'en décide autrement.

Elle touche les marchandises transportées en vertu des classes de tarifs dites "normales et concurrentielles." Les tarifs de ces classes sont demeurés inchangés depuis février 1972, à la demande du gouvernement fédéral.

Ce sont surtout des produits comme la viande, les conserves et l'ensemble des marchandises sèches qui sont touchés par cette augmentation.

Par exemple, les nouveaux tarifs signifient une augmentation d'un cent par livre de viande transportée entre Edmonton et Montréal.

Par ailleurs, les autres classes de tarifs, soit les tarifs contractuels (négociés directement entre les compagnies

et les responsables des chemins de fer), les tarifs des céréales et les tarifs internationaux, ne sont pas touchés par la hausse demandée.

Les compagnies de chemins de fer justifient cette hausse par des augmentations sensibles du coût de la main-d'oeuvre, du coût des matériaux et des immobilisations encourues au cours des deux dernières années.

ENTENDEZ-VOUS BIEN ?

Montréal — BELTONE a, pour ceux qui entendent, mais ne comprennent pas bien tous les mots, une offre d'intérêt particulier. Un modèle non-opératif, est remis gratuitement à tous ceux qui en font la demande. Des milliers de demandes ont déjà été reçues. Pourquoi ne pas faire la vôtre dès aujourd'hui.

Ce n'est pas un appareil auditif véritable, mais une reproduction, qui vous permettra de constater à quel point un appareil auditif peut être minuscule. Vous pouvez le garder, sans qu'il vous en coûte. Cet appareil pèse actuellement moins d'un tiers d'once; il est tout d'une pièce, au niveau de l'oreille et ne nécessite pas de corde du corps à l'oreille.

Ces modèles sont offerts à titre gratuit, donc demandez le vôtre sans tarder. Ecrivez au Département 2716, Beltone Electronics, C.P. 647, Montréal, P.Q.

GRANDE VENTE aux 2 magasins

BOISSON

Pour 4 jours seulement

mercredi, jeudi, vendredi et samedi

à l'occasion de l'ouverture officielle du CENTRE D'ACHATS PLACE BOURG-ROYAL



MANTEAUX D'HIVER POUR FILLETTES et PALETOTS POUR GARÇONS

Grandeurs: 2 à 6X et 7 à 14 et Teens. Marques les plus réputées: Futurama - Little Nugget - Marquette - Tailored Tags, etc...

20 à 33 1/3% D'ESCOMPTE à nos 2 magasins



ENSEMBLES DE SKI, 2 pièces CAGOULES DE SKI, CAR-COAT, ET BLOUSONS BOMBARDIER

pour teens et dames Grandeurs: S.M.L.XL.

20 à 33 1/3% D'ESCOMPTE pour 4 jours seulement

à notre magasin de Marie-de-l'Incarnation seulement



MANTEAUX POUR DAMES ET TEENS

Beaux choix de modèles et de tissus. Gr.: 6 à 20 ans.

ESCOMPTE DE 20 à 33 1/3%

en vente à notre magasin de Marie-de-l'Incarnation seulement

MAGASIN A RAYONS 210, Marie-de-l'Incarnation Tél.: 681-6207



ENSEMBLES DE SKI OU Habits de neige 2 pièces

POUR GARÇONS ET FILLETTES

Grandeurs: 2 à 6X, 7 à 14 ans et Teens. Marques réputées telles: Tiger-Tuff - Gay Togs, etc...

ESCOMPTE DE 20%

pour 4 jours seulement

En vente à nos 2 magasins.

HABITS DE MOTONEIGE pour garçons et fillettes

Grandeurs: 2 à 18 ans. Marques réputées telles: Gay Togs - Tiger - Tuff

20% D'ESCOMPTE

à nos 2 magasins pour 4 jours seulement



CAGOULES CAR-COAT BOMBARDIER (bomber jacket) PARKAS

pour hommes



Nylon, suédine, corduroy, similicuir, plaid de laine.

Pour 4 jours seulement ESCOMPTE DE 20%

à notre magasin sur Marie-de-l'Incarnation, seulement

Beaux choix de PALETOTS DE TOILETTE pour hommes

Grandeurs: 34 à 44. Tweed, lainages unis ou à carreaux.

Rég. \$35 à \$69.50

ESCOMPTE DE 20%

pour 4 jours seulement à notre magasin

sur Marie-de-l'Incarnation, seulement



CAGOULES DE SKI, CAR-COAT, BLOUSONS BOMBARDIER, PARKAS

pour garçons de 7 à 18 ans

ESCOMPTE DE 20%

à nos 2 magasins pour 4 jours seulement.

Gagnez une magnifique MERCURY BOB CAT '75

Tirage le 24 déc. Demandez vos coupons de participation à chaque achat effectué à notre Boutique 2 - 18 Place Bourg-Royal.

BOISSON

BOUTIQUE 2 - 18 Place Bourg-Royal

1010 est, 80e Rue, Charlesbourg / Tél.: 628-8681

BARROS ROSÉ

UN VIN POUR TOUS LES PLATS

PRODUIT DU PORTUGAL

PORTO DOURO DISTRICT



BARROS VIN ROSÉ

\$2.90

Aux magasins de la S.A.Q. CODE 640F

Expédié par: BARROS, ALMEIDA & C. - PORTUGAL

Représenté au Québec par: SOCIÉTÉ GÉNÉRALE D'IMPORTATION INC.



Sourire ou pas, M. Whelan (à droite) et son homologue manitobain de l'Agriculture Sam Uiski (à gauche) ne se sont pas opposés au congé donné par l'Occo à Craig Lee (au centre) et aux deux autres membres de son comité administratif.

Dissolution du comité administratif

OTTAWA (d'après PC) — L'Office canadien de commercialisation des oeufs a décidé de dissoudre le comité d'administration formé en juin dernier pour redresser la situation financière et administrative de l'Office.

"Ils nous ont dit qu'ils n'avaient plus besoin de nous", a déclaré M. Craig Lee, l'un des trois membres du comité, hier, à l'issue de la rencontre fédérale-provinciale des ministres de l'Agriculture sur la mise en marché des oeufs.

Le ministre fédéral Eugene Whelan a refusé de commenter la décision de l'Occo de mettre un terme aux travaux du comité, en déclarant que l'Office a le droit de gérer ses affaires comme il l'entend.

On se souviendra qu'en juin dernier, M. Whelan et les ministres provinciaux de l'Agriculture avaient fermement appuyé l'idée de former un comité administratif. A la suite de quoi l'Occo avait effectivement procédé à sa mise sur pied.

Présentement, un comité

des Communes étudie les problèmes qui se font jour à l'intérieur de l'Office, et qui ont conduit à la destruction de 28 millions d'oeufs en surplus.

Certains ministres, toutefois, ont affirmé que les problèmes de la commercialisation des oeufs ne seront résolus que le jour où l'Office sera démantelé pour être remplacé par une Commission aux pouvoirs plus étendus.

"J'ai perdu mon temps à Ottawa," a déclaré le ministre de l'Agriculture du Manitoba, Sam Uiski. "L'Office doit être entièrement restructuré."

Selon lui, à moins que les ministres n'approuvent la création d'une commission

OTTAWA (PC) — Les ministres de l'agriculture ont été réticents à entériner un rapport réclamant un meilleur contrôle par l'Office canadien de commercialisation des oeufs, sur la production et les prix de cette denrée.

Le ministre Eugene Whelan de l'Agriculture fédérale a déclaré, après une séance d'études à huis clos, avec huit ministres provinciaux, que le rapport sera soumis aujourd'hui au comité spécial des Communes enquêtant sur le problème de mise en marché des oeufs au Canada.

ayant les pouvoirs de fixer des plafonds de production et les prix des oeufs, la commercialisation de cette denrée continuera d'être un exercice relevant de l'équilibre.

Le communiqué émis à l'issue de la rencontre ministérielle ne faisait que préciser que "les ministres étaient convenus d'une proposition en trois points en vue de renforcer les pouvoirs de l'Office canadien de commercialisation des oeufs."

Ces propositions portent sur la structure de l'agence, les politiques de fixation des prix pour les oeufs traversant les frontières provinciales et l'allocation et le plafonnement de la production.

Les ministres ont accepté de ne rien révéler du contenu de la proposition aussi longtemps que le comité des Communes n'en aura pas été saisi.

Suite à une réunion des ministres de l'Agriculture fédérale et provinciaux, à Winnipeg en juillet, les autorités avaient accepté de prendre des mesures pour mettre de l'ordre dans l'Office, qui a procédé à des achats massifs

d'oeufs en surproduction, pour maintenir les prix. Eventuellement, des millions de ces oeufs ont pourri à cause d'un mauvais entreposage et l'Office se retrouve avec un déficit de \$6 millions, pour avoir versé un prix plus élevé pour les oeufs qu'il n'en pouvait retirer sur le marché de la consommation.

A l'issue de la rencontre d'hier, le ministre de la Colombie-Britannique, M. David Stupich, a affirmé que sa province ne connaît pas de problème de surproduction des oeufs, mais que les producteurs locaux souffrent du dumping d'oeufs de moindre qualité provenant des autres régions canadiennes. Il dit

approuver le maintien de l'Office, mais doute qu'il puisse fonctionner adéquatement.

Quant au ministre Bill Stewart, de l'Ontario, il s'est dit très satisfait de la rencontre, mais, tout comme son homologue québécois Normand Toupin, il s'est refusé à tout commentaire.

Le Canada ne sera plus le grenier du monde

OTTAWA (PC) — D'après un savant canadien bien connu, le Dr W. H. Cook, il est possible que le Canada abandonne avant longtemps son surnom de "grenier du monde", parce que le sol de ses plaines de l'Ouest est rapidement en train de perdre son azote.

Une récolte de blé, par exemple, absorbe environ 50 fois autant d'azote que le sol en reçoit par recyclage normal, explique le Dr Cook, expert du Conseil canadien des ressources et directeur du secteur canadien dans le Programme international de biologie.

A son avis, les fermiers de l'Ouest ne réussissent pas à remplacer l'azote de leurs terres assez rapidement avec des engrais synthétiques. Et ces engrais deviennent tellement coûteux, tant dans leurs prix que la somme d'énergie nécessaire à leur production, que la culture est actuellement menacée.

La disparition de l'azote a été confirmée par le Dr B. B. Migicovsky, directeur général du service des recherches au ministère fédéral de l'Agriculture. Pour lui, le sol des provinces des Prairies contient environ un tiers de

moins d'azote qu'il y a vingt ans.

Solutions

Cependant, dit le Dr Migicovsky, on ne doit pas considérer la situation comme critique. On disposera d'assez d'azote aussi longtemps qu'on s'efforcera de compenser ce qui est absorbé par les récoltes de grains.

Une solution est proposée: effectuer une rotation des récoltes entre les grains et les légumes. Le Dr Migicovsky est d'avis que les légumes constituent la plus importante source naturelle d'azote, et qu'ils peuvent fournir au sol cent fois autant d'azote que les autres organismes participant à un système naturel de recyclage.

Cependant, le rendement financier de telles récoltes ne serait pas assez considérable.

Il y a aussi la solution de ramener l'azote du sol avec des engrais synthétiques, mais il faut tenir compte de la perte de millions de dollars en gaz naturel pour assurer la production de ces engrais. Cette technique de production, qui combine le gaz naturel et la vapeur dans une réaction catalytique à haute pression, utilise six millions de calories pour produire un kilogramme ou 2.2 livres d'azote.



laliberté

BULLETIN SPECIAL



Ça vaut la peine de vous déplacer jeudi, vendredi et samedi pour venir à la grande Vente d'entrepôt que j'ai le plaisir d'animer chez Laliberté, Mail St-Roch. Croyez-moi! Vous allez sauver des piastres! Et à part ça, vos achats peuvent vous faire gagner des bons de \$5 à \$25 en faisant tourner la roue de fortune.

Vous avez tout à gagner en profitant de cette colossale Vente d'entrepôt au 4^e étage, et parmi les spéciaux extraordinaires qui seront annoncés dans les 3 pages de demain, voici quelques exemples vraiment incroyables.

- Des toiles de couleurs pour fenêtres: 4.50
- Des bermudas pour fillettes: 1.00
- Des chemises pour hommes: 2.00
- Des manteaux d'automne pour dames: \$10
- Des paletots d'hiver pour garçons: 2.00

Voilà des spéciaux qui attireront la foule à l'ouverture de la Vente d'entrepôt jeudi matin chez Laliberté. Ne manquez pas de venir faire un p'tit tour... Vous allez sauver des piastres.

Claude Mercier



Lorsque l'état de la route s'envenime, les pneus Shell Polaire vous permettent de continuer à rouler.

Les pneus Shell Polaire vous donnent une traction ferme sur la neige, de sorte que même les côtes abruptes semblent s'aplanir.

Les pneus Shell Polaire sont robustes. Carcasse en polyester 2 plis, double ceinture en fibre de verre, donnant sécurité et fougue. Pas de supplément pour flancs blancs, et la pose est GRATUITE.

Les pneus Shell Polaire: des pneus fantastiques. Disponibles en 11 dimensions, et garantis par Shell. Ils sont si bons que ce sont les seuls pneus à neige à porter une garantie de remboursement de 30 jours.

L'achat en grande quantité nous permet de vous les offrir à un prix modique.



de **\$21.95** à **\$36.95**
pose comprise*

Les pneus Shell Polaire
Chaussez-les... partez!



Dimension	Remplace	Prix-Pose comprise*
600x12	—	\$21.95
B78-13	650x13	23.95
E78-14	735x14	30.95
F78-14	775x14	31.95
G78-14	825x14	32.95
H78-14	855x14	34.95
C78-15	685x15	24.95
F78-15	775x15	31.95
G78-15	825x15	33.95
H78-15	855x15	34.95
L78-15	915x15	36.95

*Ces prix valent pour les stations appartenant à la compagnie. Des prix semblables sont suggérés aux autres stations offrant les pneus Shell Polaire.

BERLITZ

C'EST MIEUX!

et ça fait 96 ans que ça dure venez savoir pourquoi. appelez

529-6161
500 Grande-Allée
Québec

PERMIS DE CULTURE PERSONNELLE
NO 749585 MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION DU QUÉBEC

AVIS

à la demande de nos nombreux clients, notre VENTE 20% continue jusqu'à mercredi 27 novembre, 5h30.



de réduction sur toute la marchandise de nos 3 magasins

(sauf appareils et accessoires électriques: 10%)
VENEZ TÔT POUR UN MEILLEUR CHOIX.

Aucune mise de côté
Aucune commande postale ou téléphonique
des ventes comme ça y'en a qu'au

Syndicat DE QUÉBEC

Mail St-Roch / Place Laurier / Place Fleur de Lys)